



Le Réseau

Publication de l'OVR-CH

N° 62 - Août 2018

Roumanie et/ou « roumanité »

Cette année 2018 nous donne l'occasion de lier différentes manifestations qui, au départ, peuvent donner l'impression de ne rien avoir en commun. Et pourtant...

Au niveau local, l'Assemblée générale d'OVR-Suisse a été l'occasion de rencontres et d'ouverture sur les autres, lors de la manifestation de clôture pour la promotion de la société civile en Roumanie, coordonnée par le Fonds du Programme de coopération Suisse-Roumanie. La fin de la première tranche a permis de tirer un bilan des résultats et des leçons apprises par l'analyse de différents projets sélectionnés. Des expériences enrichissantes dont on peut s'inspirer, tant dans le domaine de la « Participation de la société civile » dans les différents processus politiques comme fournisseurs de services que dans celui du « Partenariat et expertise », pour renforcer les partenariats et les rendre capables de relever les défis du développement.

Faut-il penser Roumanie ou « roumanité » ? La question de l'élargissement des activités d'OVR à l'ensemble du monde roumano-

phone a été soulevée par le président d'OVR-Roumanie lui-même, lorsqu'il a passé en revue les activités des différentes coordinations internationales. Il songe surtout à la République de Moldavie, « l'ancienne Bessarabie, pour ceux qui ont des connaissances historiques », a-t-il ironisé avec un léger sourire, en rappelant que cette année 2018 est celle où le pays fête le centenaire de la « Grande Roumanie ».

La question reste ouverte et ne se pose plus vraiment, puisque certains de nos membres ont déjà franchi le pas et collaborent avec différentes institutions de ce pays. Mais l'allusion faite à l'élargissement de la Roumanie après la Première Guerre mondiale a recoupé le projet du Comité OVR-Suisse de présenter un dossier spécial sur cette notion de « Grande Roumanie », en la remettant dans un contexte historique et géographique.

Se remémorer le passé en le situant dans son temps permet de mieux le comprendre. Le propos n'est pas de justifier, d'accepter ou non, de valoriser le passé, mais bien de l'éclairer en rapportant des faits, dans un enchaînement de circonstances qui les ont amenés. Il n'est pas question de porter des jugements et d'établir des corrélations, voire même des liens de cause à effet, mais d'assimiler une réalité, en prendre connaissance, tout d'abord.

La notion même de « Grande Roumanie » est ambiguë et pose question aux historiens et géographes roumains. Elle n'est pas non plus simplement passée et ne se limite pas à une simple commémoration. Elle est même très actuelle quand on analyse la nature des relations entre la Roumanie et la République moldave. L'utilité de ce dossier est d'assimiler le passé pour comprendre le présent et esquisser le futur.

La troisième manifestation de cette année 2018 s'inscrit aussi dans un contexte historique bien précis, puisqu'elle se réfère à la création du mouvement *Opération Villages Roumains* lui-même. C'est, en effet, en décembre 1988 – il y a donc 30 ans – que se sont rencontrés les futurs fondateurs du mouvement OVR. Nous présenterons, dans le prochain numéro du *Réseau*, les circonstances qui ont conduit ces personnes indignées à s'opposer aussi violemment à la politique de systématisation de Ceaușescu et de destruction planifiée de nombreux villages dans le pays.

La société civile en action...

Hubert ROSSEL

Sommaire

- Edito

Roumanie et/ou « roumanité »

- Assemblée générale d'OVR-Suisse

- . La société civile en action
- . Message de SE M. Vlad Vasiliu, ambassadeur de Roumanie
- . Mot d'accueil du président d'OVR-CH

- « Filme pentru liceeni »

Un projet réussi et qui interpelle

- Débat

Défis actuels de la société civile et rôle des sociétés extérieures

- La « Grande Roumanie » historique

Variations territoriales

- Projet « Pompiers »

Un camion pour le village de Saraiu

- Nouvelles de Roumanie

Textes : Mmes & MM. Frederico ANDREANI, Raphaël CHEVALLEY, Raphaëlle PRALONG, Pascal PRAZ, Vera et Hubert ROSSEL, Vlad VASILIU

Photos : Pierre LEBACQ, Hubert ROSSEL, Rotary Club Chablais, <http://www.filmepentruliceeni.ro>

Rédaction et mise en page : Hubert ROSSEL

La société civile en action

Pour la Roumanie et en Roumanie

La dernière Assemblée générale, organisée conjointement avec des membres du *Programme de coopération Suisse-Roumanie*, s'est présentée sous une forme un peu inhabituelle pour nos membres. Mais, le premier étonnement passé, elle fut particulièrement riche par le partage des expériences et l'échange des idées. Les différentes activités présentées avaient été choisies par le fait qu'elles concernent des thèmes moins familiers à nos associations, à cause des difficultés d'organisation et de coordination. Elles touchent aussi des domaines beaucoup plus spécialisés, qui nécessitent de faire appel à des structures spécifiques. Mais les contacts pris par certains de nos membres avec les présentateurs – surtout après la présentation officielle, lors des échanges libres – prouvent que le choix a été pertinent et qu'il est toujours intéressant de se frotter aux idées des autres. En voici quelques reflets.

La Rédaction

Echos des différentes coordinations invitées à l'Assemblée générale

OVR Solidarités (France)

Toujours heureux de pouvoir échanger sur des projets et ils reconnaissent que le projet « Pompiers » est quelque chose qui les a toujours « scotchés » et ils nous encouragent vivement à continuer comme cela.

PVR (Belgique)

En Belgique, ils essaient de continuer OVR avec des branches différentes. A PVR, pour l'instant, ils s'attachent à créer une section d'éducation nouvelle à la faculté des Lettres de Craiova avec leur présidente, puisqu'ils ont maintenant une présidente qui est roumaine. Cela est intéressant, parce que cela cerne un peu les possibilités de progrès, de s'ancrer dans la société roumaine, pour permettre de mieux appréhender les besoins et être certain de ne pas soutenir des projets qui ne répondent pas nécessairement aux besoins de la population.

OVR-RO (Roumanie)

Francisc Giurgiu donne des informations sur ce qui s'est fait en Roumanie cette année. Tout cela se passe pendant cette année où le pays va fêter les 100 ans de la « Grande Roumanie ». Il rappelle rapidement les circonstances de la fondation d'OVR et ce lien particulier qui unit des communes roumaines et occidentales. Il pense aussi qu'il est temps de songer à la République moldave, l'ancienne Bessarabie, pour ceux qui ont des connaissances historiques (*). Au niveau OVR, avec OVR-Suisse, OVR-Belgique et OVR-France, ils ont développé différents projets en Roumanie et en République moldave, y compris l'acheminement d'un camion pompiers; la prise en compte des maisons pour des personnes âgées qui rencontrent des difficultés, qui sont seules ou dans un hôpital psychiatrique ; le

développement de cantines scolaires pour des enfants dans les villages. Les différentes coordinations de l'OVR travaillent donc en Roumanie, dans la République moldave et dans une partie de l'Ukraine. Des discussions ont eu lieu pour élargir les actions d'OVR à la République moldave et à l'Ukraine. Francisc Giurgiu nous encourage d'ailleurs à visiter la République moldave et l'Ukraine roumaine. Cet espace roumanophone, plus grand que la Roumanie actuelle, est un peu le cheval de bataille d'OVR-RO pour cette année 2018.

Les conditions d'acheminement du matériel en République moldave ne sont pas plus compliquées que pour la Roumanie, mais il faut s'y prendre à temps, car il faut passer par le ministère des Finances et le ministère des Affaires étrangères. Par exemple, pour le camion de pompiers, il a fallu s'y prendre trois mois avant. Pour l'aide humanitaire, il faut marquer sur les cartons ce qu'ils contiennent à l'intérieur. C'est obligatoire, car il y a chaque fois un contrôle. Et si cela ne correspond pas, ils refusent de laisser entrer le colis. Il faut vraiment une liste correcte ! En 2017, un transport a été fait avec l'école de Martigny, et ils ont eu un problème parce qu'un carton n'était pas bien étiqueté et ils ont dû tout descendre du camion.

Après discussion, il semble plus facile d'acheminer ce matériel en Roumanie, de l'entreposer et que les Moldaves viennent le chercher. Cette façon de procéder est plus simple et plus réaliste, parce qu'alors, il s'agit simplement d'un transport entre la Roumanie et la République moldave. Les papiers à préparer en Suisse sont ceux pour la Roumanie et non pour la République de Moldavie. Ce sont les Roumains qui feront la suite des démarches. Il ne faut pas oublier que la limite des frontières de l'espace Schengen n'englobe pas la Roumanie pour l'instant !

(*) A ce propos, voir le dossier spécial sur «La "Grande Roumanie" historique», présenté aux pages 10-21.

Message de SE Monsieur Vlad Vasiliu à l'Assemblée générale

Monsieur le Président d'OVR-Suisse,
Monsieur le Président d'OVR-Roumanie,
Chers amis de la Roumanie en France et en Belgique,
Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un grand plaisir de pouvoir participer aujourd'hui à l'Assemblée générale d'OVR-Suisse et de partager avec vous ces moments dédiés à l'amitié qui unit de nombreux citoyens de la Roumanie, de la Suisse, de la France et de la Belgique.



Pierre Lebacqz

Même si je n'ai pas eu, jusqu'à présent, l'occasion de participer à la mise en place de vos projets, c'est un honneur pour moi d'être invité à cet événement qui présente le bilan de votre activité et qui témoigne, encore une fois, de la pérennité de vos relations avec la Roumanie et la préoccupation de les développer.

Issue d'une grande sympathie pour les villages roumains, qui à la fin des années '80, sous le régime communiste, se trouvaient dans une situation particulièrement difficile, le mouvement Opération Villages Roumains-Suisse peut être fier de sa riche activité, caractérisée par une continuité de près de 30 ans. C'est pourquoi je souhaite vous adresser mes félicitations les plus chaleureuses.

Les nombreux projets réalisés par OVR-Suisse en Roumanie témoignent d'une remarquable solidarité humaine qui doit être mise en valeur. En même temps, ces projets ont généré un échange permanent d'expériences entre les administrations locales. Le transfert de connaissances et l'assistance accordée par la Suisse ont contribué à une meilleure gestion et à la modernisation des zones rurales roumaines.

Je crois que les relations durables qui, au fil des années, se sont nouées entre les membres d'OVR-Suisse et d'OVR-Roumanie, ainsi que la riche expérience acquise par plusieurs associations d'OVR (comme, par exemple, Nendaz-Gherla, Monthey-Telciu, Vevey-Goicea et bien d'autres) pourraient être valorisées, afin de multiplier le nombre de partenariats et de jumelages entre des localités roumaines et suisses.

En même temps je me réjouis du fait que, grâce à cette expérience, un projet d'OVR-Suisse a été choisi pour accéder aux Fonds accordés à la Roumanie par le biais de la Contribution suisse à l'élargissement.

Comme vous le savez, le Conseil fédéral a lancé la procédure de consultation concernant une deuxième contribution en faveur de certains Etats membres de l'UE, y compris la Roumanie.

Je ne peux pas anticiper, mais je suppose qu'OVR-Suisse, dont les projets ont une valeur ajoutée évidente, sera de nouveau choisi comme partenaire de projet dans l'un des futurs projets soutenus par la Contribution suisse.

Pour finir, je vous félicite encore une fois pour votre longue activité dédiée à la préservation et à la modernisation du village roumain, noyau social et culturel fondamental de notre société, et je vous souhaite plein succès dans l'accomplissement de vos programmes.

Je vous remercie pour votre attention.

Vlad VASILIU
Ambassadeur de Roumanie
en Confédération suisse et en Principauté de Liechtenstein

Mot d'accueil du président d'OVR-Suisse pour introduire le programme de l'après-midi

Lorsque le bureau KEK nous a contactés pour voir comment associer l'OVR à l'événement final de ce « Fonds pour les partenariats et la société civile », rapidement le Comité d'OVR-Suisse a répondu favorablement à cette idée et cette rencontre se déroule donc dans le cadre de l'Assemblée générale annuelle de notre mouvement. Bienvenue à cette rencontre à laquelle nous nous réjouissons d'être associés pour 3 raisons.

La première raison, parce que notre organisation a été bénéficiaire d'un projet dans le cadre du Fonds pour les partenariats, 1er appel à projets... Projet en faveur des pompiers de Roumanie, action qui avait débuté avant la Contribution et qui se poursuit toujours après, mais qui a pu réaliser de nombreuses actions avec le soutien financier de la Confédération suisse. Projet qui est une belle réussite, unanimement reconnue, tant en Roumanie qu'en Suisse, grâce à l'implication sur le terrain de nos associations membres qui y ont participé, et le travail incroyable réalisé par le président d'OVR-RO, Francisc Giurgiu. Projet qui, vu de Suisse ou plutôt vu par une ONG comme la nôtre, c'est-à-dire 100 % bénévole, a été, par son fonctionnement et ses contraintes, sa lourdeur administrative, un grand gaspillage d'énergie et de temps. Mais comme le temps dans ce projet des partenaires suisses, des chauffeurs et des pompiers est gratuit... nous n'aurons pas eu de dépassement de budget !... Merci à tous ceux qui se sont investis dans cette action... C'est volontairement que le Comité OVR a décidé de ne pas parler davantage maintenant de ce magnifique projet, car nos membres le connaissent par cœur, comme nous. Mais pour ceux qui souhaitent des informations, je tiens à votre disposition des dossiers de présentation. N'hésitez à m'en demander durant l'après-midi.

Et voilà la deuxième raison : donner l'opportunité à nos membres de découvrir d'autres projets réalisés dans le cadre de ces Fonds et, pourquoi pas, en fin de journée, de créer des échanges et des contacts.

Comme président d'un mouvement fortement impliqué depuis de nombreuses années en Roumanie, je me réjouis toujours de toutes les actions de solidarité et d'amitié réalisées dans ce pays. Comme citoyen suisse, je suis fier de découvrir des actions menées par mes compatriotes et, comme contribuable, je suis toujours content de voir que l'argent versé par mes impôts permet de réaliser des projets intéressants... Je me réjouis donc de cette après-midi pour cela...

Par mes engagements, je me rends plusieurs fois par année en Roumanie et c'est toujours une grande satisfaction d'apercevoir, au détour d'une rue ou d'un bâtiment, le logo du Programme de coopération Suisse-Roumanie. Et je l'ai vu quelques fois, pas assez à mon goût... Je vais vous en citer deux : en décembre 2016 à Bucarest, à l'occasion de la fête nationale roumaine, avec Francisc Giurgiu, nous avons retrouvé le logo sur un véhicule flambant neuf de la police scientifique roumaine et, à l'autre extrémité du pays, dans le județ de Iași, à Andrieșeni, petite commune à la limite avec la République Moldave. J'y étais il y a quelques semaines et, dans l'école du village, je suis tombé sur une affiche de présentation d'un projet dans le domaine de la petite enfance, financé par la Contribution suisse.

C'est donc avec l'idée de partager les expériences entre nos membres et les partenaires de la Contribution suisse, peut-être d'échanger des idées, des actions. Et l'apéritif offert en fin de rencontre devrait permettre tout cela.

Et la troisième raison enfin, et pas la moindre... 1988-2018 ! Voilà bientôt 30 ans que l'OVR œuvre en faveur de la Roumanie et a été l'une des premières organisations actives sur le terrain... De l'opposition politique du début à l'aide d'urgence de l'après-révolution roumaine, à la coopération et surtout à l'amitié partagée... notre mouvement a partagé 30 ans de l'Histoire de la Roumanie et se devait donc, en cette période anniversaire, de rappeler l'implication de la société civile, tant roumaine que suisse, dans notre action... Quoi de moins évident que cette rencontre sur les « Fonds pour la société civile » pour le faire...

Alors à toutes et à tous, je vous souhaite une excellente après-midi avec, au cœur de cette rencontre, nos amis roumains.

Pascal PRAZ

* * *

Reflets du programme de l'après-midi, qui a constitué la « Manifestation de clôture pour la promotion de la société civile en Roumanie » du *Programme de coopération Suisse-Roumanie*

► Présentation d'un des projets sélectionnés dans le cadre des Fonds "Participation de la société civile" et "Partenariat et expertise": « Films pour adolescents », Raphaëlle Pralong and Raphaël Chevalley, La Lanterne Magique

► Discussion de groupe : « Les défis actuels de la société civile en Roumanie et le rôle des aides extérieures », par quatre responsables de sociétés, associations ou services impliqués dans le développement

« Filme pentru liceeni »

Un projet réussi et qui interpelle

Lors de l'Assemblée générale d'OVR-CH, le 5 mai 2018 à Neuchâtel, l'après-midi a été consacré à la présentation de projets réalisés grâce au Fonds pour les Partenariats du programme de la coopération Suisse-Roumanie, plus précisément ceux accordés au projet « Participation de la société civile ».

La collaboration et l'engagement du côté roumain ont été particulièrement remarquables.

Afin de partager avec un public plus large et de mieux faire connaître un de ces projets, les présentateurs du projet « Filme pentru liceeni », Raphaëlle Pralong et Raphaël Chevalley, collaborateurs à l'Association suisse de la Lanterne Magique (ASLM), fondée en 1992 à Neuchâtel, ont permis de publier le texte de leur présentation.

Ce projet met à la disposition du système éducatif roumain un outil de valeur qui, espérons-le, va aller de l'avant et continuer à se développer et se diffuser dans tout le pays.

Vera ROSSEL

La Lanterne Magique mène différents projets d'éducation à l'image

Depuis plus de vingt-cinq ans, *La Lanterne Magique* accompagne les enfants et les adolescents dans leur découverte du monde fascinant de l'audiovisuel, en organisant de nombreuses activités, non seulement dans ses clubs de cinéma, mais aussi sur Internet, à la télévision, dans les festivals et les écoles.

Actuellement, *La Lanterne Magique* mène les projets principaux suivants :

1. **La Petite Lanterne** : une activité d'éveil au cinéma pour les 4-6 ans en compagnie de leurs parents. Il s'agit d'un projet novateur qui répond aux besoins d'éducation à l'image des plus jeunes, tout en confortant les parents dans leur rôle d'accom-

pagnateurs avertis et prescripteurs en matière de contenus audiovisuels. Actuellement dans 30 villes en Suisse.

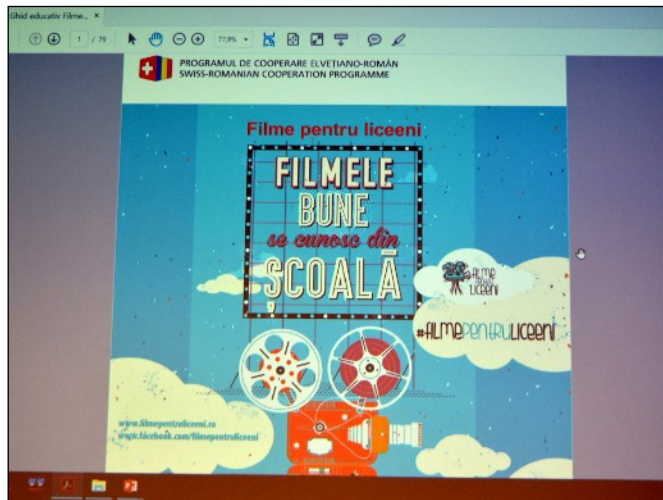
2. **La Lanterne Magique, le club de cinéma des 6-12 ans** : une fois par mois, les membres du club découvrent un nouveau film au cinéma, sans leurs parents mais avec leurs camarades. Quelques jours avant, ils reçoivent un journal illustré qui leur présente le film. Un spectacle amusant et formateur précède la projection. Il existe 100 clubs de *La Lanterne Magique* dans le monde, répartis dans dix pays.

3. **Les Petites Leçons de cinéma** : une collection de courts-métrages sur le cinéma, réalisés par des cinéastes expérimentés et accessibles au jeune public, doublée d'un site Internet interactif et participatif : www.petiteslecons.org



Pierre Lebacqz

Raphaëlle PRALONG et Raphaël CHEVALLEY présentent leurs activités en Roumanie au cours de l'Assemblée générale



Pierre Lebacqz

« Faire connaître de bons films à l'école » ou l'art d'éduquer au langage cinématographique comme reflet de la vie

Le projet « Filme pentru liceeni » (littéralement : « Des films pour des lycéens »)

Du fait de l'expérience en matière d'éducation à l'image de *La Lanterne Magique*, l'association culturelle *Macondo*, sise à Bucarest, a pris contact avec *La Lanterne Magique* en 2014, afin de déposer une demande commune auprès du programme de coopération Suisse-Roumanie (Swiss-Romanian Cooperation Programme (SRCP)), avec pour objectif la réalisation du projet « Filme pentru liceeni » (« Films for Teens »), un projet d'éducation à l'image destiné aux lycéens de Roumanie âgés de 14 à 18 ans.

Pourquoi un projet d'éducation à l'image destiné aux lycéens ?

Partant du constat qu'avec la multiplication des écrans et des réseaux sociaux, les enfants et les adolescents vivent dans un monde foisonnant d'images, qu'ils reçoivent souvent sans avoir le temps de les analyser, nous nous sommes investis avec nos partenaires roumains, en particulier Diana Cercel et Cristina Stoenescu, à réfléchir à un outil d'éducation à l'image qui puisse être utilisé facilement par les enseignants et remplisse l'objectif de fournir aux lycéens les outils leur permettant d'exercer un jugement et les encourageant à décoder les images, à trier le vrai du faux, à comprendre que tout contenu audiovisuel est mis en scène, avec les risques de manipulation que cela suppose.

Pourquoi avoir choisi le cinéma pour faire de l'éducation à l'image ?

Les avantages du cinéma dans le cadre de l'éducation à l'image sont multiples. Il existe d'abord un moment décisif durant l'enfance et l'adolescence où chacun rencontre les films essentiels dans la constitution de son rapport à l'image et au cinéma, de ses goûts futurs et de sa capacité à opérer des choix libres et responsables. Le cinéma est un langage universel et accessible à tous. Il permet d'en apprendre sur soi, sur ses goûts, participe à l'ouverture à l'Autre et, donc, à la cohésion sociale. Le cinéma est encore un formidable vecteur d'apprentissage. Il permet en effet de découvrir des faits historiques, des enjeux sociaux, des langues, des cultures, etc. Enfin, le cinéma est le lieu principal des innovations et des évolutions en matière d'images, soit un outil idéal en termes d'éducation à l'image.

Comment le projet s'est-il concrétisé ?

La collaboration avec *Macondo* s'est d'abord déroulée en grande partie via Skype. Lors de ces entrevues, nous avons délimité les objectifs du projet et les tâches de chacun. *Macondo* s'est chargé des aspects administratifs, de la planification et des échanges avec l'organisme de subvention. Mandatés en tant que consultants, nous avons participé en particulier au

développement du concept, puis à sa réalisation, en particulier en ce qui concerne les cours sur le cinéma.

Dans un premier temps, nous avons défini, avec *Macondo*, 6 films à présenter aux lycéens en séances scolaires et 8 sujets de cours à aborder en classe, de manière à avoir la possibilité d'aborder non seulement différents thèmes sociaux, mais aussi d'offrir un panorama complet de l'histoire et de l'esthétique du cinéma. Les cours devaient être facilement donnés en classe par leurs enseignants. C'est pourquoi, nous avons d'abord réfléchi à une méthodologie adaptée et décidé de travailler avec des extraits de films.

Quels sujets ?

Les 8 cours de cinéma que nous avons rédigés offrent les moyens de dispenser facilement une éducation à l'image en mesure d'accrocher les lycéens. La méthode d'enseignement qui est proposée s'appuie sur un dialogue avec les lycéens à propos de contenus théoriques sur le cinéma – son histoire, ses techniques, ses genres, ses dimensions sociales –, à l'aide d'extraits de films et d'activités pratiques.

L'articulation des sujets ne suit pas une chronologie, mais propose de traiter des grands axes du septième art à travers différents thèmes, comme :

- **Une petite histoire du cinéma**, qui revient sur la « pré-histoire » du cinéma et présente les grandes révolutions du septième art, comme l'arrivée du son, de la couleur, du Cinémascope, ou encore du numérique ;
- **Le langage cinématographique**, qui familiarise les lycéens avec le vocabulaire spécifique au langage et à la grammaire cinématographique, comme l'échelle des plans, les mouvements de caméra, les angles de prise de vue et le montage ;
- **Le documentaire et la fiction**, qui présente les différences et les liens qu'entretiennent ces deux grandes catégories du cinéma ; ou encore



<http://filmepentruliceeni.ro/uploads/ckeditor/1786266040.jpg>

Une séance de formation cinématographique pour les lycéens conduit à des discussions sur les thèmes abordés

- **Le cinéma au féminin**, qui aborde, d'une part, la représentation et l'image de la femme au cinéma et, d'autre part, la place qui est accordée aux femmes dans le domaine de la réalisation cinématographique.

Pourquoi des extraits de films ?

Dans le but de donner aux lycéens, dans un laps de temps très court (puisque le cinéma et l'éducation à l'image n'appartiennent pas au cursus régulier des écoles), une éducation à l'image de qualité, c'est-à-dire les rudiments du langage cinématographique, ainsi qu'une perspective historique et technique concernant l'évolution du cinéma ; le travail avec les extraits de films nous est apparu comme le plus approprié.

Nous avons donc choisi de développer les 8 cours de cinéma en les illustrant de nombreux extraits de films de cinéma : bien choisi, un plan ou une scène de film peut suffire à témoigner simultanément d'un moment de l'histoire du cinéma, mais aussi d'un style, c'est-à-dire la marque d'un auteur.

Une méthode qui privilégie le dialogue ?

D'un point de vue méthodologique, nous avons aussi choisi que les cours sur le cinéma décrivent de façon précise la façon de conduire le dialogue avec les lycéens grâce à des mentions, qui définissent clairement les principaux objectifs du cours, les éléments de dialogue, les activités pratiques ou encore les notions plus théoriques destinées aux enseignants.

Conférences et workshops à Bucarest

Ensuite, en juillet 2015, nous nous sommes rendus à Bucarest pour travailler avec les porteuses du projet de *Macondo* et participer à des conférences, dont une conférence de presse, une table ronde entre professionnels du cinéma et de l'enseignement, ainsi qu'un atelier consacré aux professeurs intéressés, où nous leur avons exposé la méthode pédagogique que nous avons imaginée pour eux.

Le but était, d'une part, de convaincre les institutions scolaires de l'importance de l'éducation à l'image dans les écoles, d'autre part, de conduire des *workshops* avec les enseignants, afin de susciter leur intérêt et de leur montrer comment utiliser les cours de cinéma.

Dès que nous leur avons fourni le matériel des cours de cinéma, *Macondo* a mis sur pied six ateliers d'éducation à l'image pour accompagner les professeurs dans leur propre



<http://filmepentruliceeni.ro/uploads/ckeditor/4953751535.jpg>

Des enseignants participent à un «workshop», conduit conjointement par La Lanterne Magique et l'association roumaine Macondo

apprentissage du cinéma et des cours proposés, et répondre à leurs besoins en matière d'éducation à l'image.

Globalement, nous avons constaté lors de notre séjour en Roumanie, la nécessité de sensibiliser les institutions officielles au bien-fondé de l'éducation à l'image. Ce qui semble aller de soi en Suisse en faveur de ce type d'enseignement n'est pas forcément le cas en Roumanie, d'où l'importance du travail mené de concert avec *Macondo*.

Résultats

Entre septembre 2015 et juin 2016, 15 000 lycéens et enseignants ont donc assisté à six projections suivies de débats avec des professionnels de l'industrie du cinéma dans 13 villes et villages roumaines, à Bucarest, Timișoara, Toplița, Caracal, Corabia, Râșnov, Târgoviște, Moreni, Moinești, Slatina, Slobozia, Giurgiu, Râmnicu Vâlcea.

Le site Internet <http://www.filmepentruliceeni.ro/> propose d'ailleurs un rapport final très complet sur les résultats de cette action, avec des statistiques sur la participation des élèves, leurs réactions lors des projections et des discussions qui s'en suivaient, ainsi que les améliorations possibles constatées par les porteuses du projet.

Raphaëlle PRALONG et Raphaël CHEVALLEY
La Lanterne Magique



Débat

Les défis actuels de la société civile et le rôle des sociétés extérieures

Les différents échanges de la journée entre les participants ont reflété les expériences des acteurs de terrain. Mais quel est le point de vue de ceux qui coordonnent les activités, à la tête d'associations, fondations et autres services impliqués dans le développement ? Sous la conduite du modérateur Franz Kehl, du Bureau KEK-CDC, quatre responsables ont exposé leur vision de la question : Ionuț Sibian, directeur exécutif de la *Fundația pentru Dezvoltarea Societății Civile* (FDSC), à Bucarest ; László Pototzky, directeur exécutif de la *Fundația pentru Parteneriat* (FP), à Miercurea-Ciuc ; Thomas Stauffer, ex-directeur du *Bureau de la Contribution suisse* à l'Ambassade de Bucarest (BCS) ; et Francisc Giurgu, président d'OVR-Roumanie.

La discussion finale sur ce problème – car cela en est bien un – a surtout mis en évidence les dangers d'une généralisation sur ce qu'est la société civile et sa relation à l'Etat, ainsi que la différence de perception entre les Fondations roumaines basées à Bucarest et celles qui sont implantées dans le terrain, à l'intérieur du pays.

La Rédaction

Qu'est-ce que la société civile ?

Le regard de *Francisc Giurgu* est légèrement différent de celui des autres participants, car il voit davantage les choses de l'intérieur. Pour lui, sa découverte est née avec l'arrivée de la société civile occidentale dans les villages roumains, à la fin du régime de Ceaușescu. Et depuis 30 ans, il la vit ! Ce n'est pas de la philosophie, ou une approche de type politique, un point de vue d'expert qui s'occupe de la société en général.

Ce qui le frappe tout d'abord est que les gens mélangent la philosophie de la société civile avec celle des partis politiques. Cela l'inquiète beaucoup parce que, chaque fois, on tombe dans le piège de la politisation des questions. Il préfère rester fidèle à la philosophie de l'OVR, qui consiste à travailler de façon directe et pratique sur le terrain, et surtout dans le monde rural qui forme plus de 50 % de la population roumaine. A chaque élection, les gens des villes critiquent la façon dont les gens qui habitent dans les villages ont voté pour les différents partis politiques. Il n'est pas d'accord avec ceux qui disent que la société civile ne marche pas dans les villages parce que les gens n'y connaissent pas grand-chose.

La société civile est facile à manipuler en Roumanie. Pour l'instant, les associations ou les fondations qui veulent recevoir des fonds du gouvernement, doivent se comporter comme si elles étaient d'utilité publique. Cela pose un problème pour l'indépendance de la société civile. Que pouvons-nous faire pour corriger cette procédure et faire que la société civile aide bien au développement, en faisant des projets que la classe politique n'aborde pas ? Les autorités centrales ne connaissent pas ce qui se passe sur leur territoire. En général, elles ne contrôlent rien sur le terrain ; elles sont complètement déconnectées des réalités du terrain. Et c'est finalement la société civile qui fait ce qu'elles ne font pas !

Ionuț Sibian, de Bucarest, relativise les choses et constate que partout, dans l'ancienne Europe de l'Est, après 1990, il y a eu un fort désir de liberté. Avec le droit de se retrouver en association, beaucoup d'initiatives enthousiastes se sont développées dans tout le pays.

Il n'est pas entièrement d'accord avec ce qui vient d'être dit. La société civile n'est pas aussi tâtonnante, et il est bon qu'il y ait des contacts entre la société civile et le monde politique. Il y en a même dans le Parlement. Et tous les politiciens ne sont pas corrompus ! Il pense que les manifestations et les projets de la société civile montrent qu'on peut être fier de ce qu'elle entreprend. Cela doit aussi être un objectif pour les jeunes de rester dans le pays et de dire qu'il peut y avoir un futur meilleur en Roumanie et qu'on peut avoir un régime plus démocratique.

Il pense que la société civile est un acteur très important parce qu'elle a un rôle à jouer dans la démocratisation du pays. Il faut aussi jeter un pont entre la société civile et le monde économique, surtout qu'il y a de plus en plus de sociétés qui lèvent des fonds participatifs (crowd funding) pour les ONG. Il faudrait développer une éducation sociale qui aide à la gestion du monde politique. Mais le problème est que la Roumanie n'est pas encore prête pour ce genre de choses.

La société civile et l'Etat

L'opposition entre société civile et Etat n'est pas systémique ! Elle n'est pas systématique non plus. Mais on observe une grande disparité dans l'investissement des deux structures sur le terrain, surtout dans les *județ* du sud et de l'est du pays, où il n'y a bien souvent pas de société civile du tout. Beaucoup de travail reste donc à faire dans ces régions, tant pour les structures étatiques de l'administration locale que pour les ONG et la société civile.

La position de *Francisc Giurgiu* n'est pas systématiquement critique vis-à-vis des relations entre les ONG et l'Etat. Mais, d'un point de vue pratique et avec son expérience, il constate qu'il a souvent dû remplir des dossiers et beaucoup de documents pour expliquer ce qu'on voulait faire, et n'avoir toujours pas reçu de réponse ! Par contre, la relation entre l'Eglise et l'Etat lui pose question. L'Eglise a beaucoup de projets sociaux et reçoit de l'argent du gouvernement. Mais personne ne sait ce qu'elle fait avec les 2 % d'impôts qu'elle reçoit de l'Etat. Tous ceux qui travaillent dans des associations d'aide et de développement devraient pouvoir bénéficier du même traitement, selon un principe d'égalité. Dans une politique gouvernementale correcte, il faudrait qu'elle dise ce qu'elle fait avec cet argent. Sa vision de la société roumaine d'aujourd'hui : beaucoup de formalités, d'un côté, pour n'avoir pas de réponse, et une certaine obscurité de l'autre, sans information non plus.

Ionuț Sibian, se croit obligé de prendre la défense de l'Eglise et de justifier les 2 % reçus par les organismes caritatifs qui dépendent d'elle : les hôpitaux et les ambulances, les services sociaux tels que *Save the Children Romania*, où ils organisent des activités pour les enfants après l'école. Mais il est certain qu'il pourrait y avoir plus de transparence sur ces différentes activités. Il y a aussi l'organisation *Caritas*, qui est probablement l'une des plus connues. Il faudrait que le gouvernement roumain encourage à davantage de transparence et soutienne les ONG pour combler les manques dans certaines régions du pays. Cela aurait un impact énorme sur la population, quel que soit le gouvernement, s'il y avait plus de visibilité.

Thomas Stauffer, se basant sur l'aide que la Suisse a apportée à la société civile, constate que le véritable problème n'est pas celui de la société civile, mais bien celui de la faiblesse des processus politiques pour entrer en matière. Certains éléments de la société civile sont dans un processus de protestation pour établir la démocratie. Mais en procédant de la sorte, le processus politique est faible. Ce n'est pas leur rôle d'influencer le système politique.

László Pototzky va aussi dans ce sens et ne pense pas que ce soit le rôle des ONG et autres organisations d'influencer le

système politique. Mais si la société civile ne peut pas s'exprimer et travailler de façon volontaire dans des projets valables, elle ne croira plus dans un système de type démocratique. C'est pourquoi, il faut des organisations fortes qui peuvent croire en ce qu'elles font et agir, même dans le contexte politique actuel.

Le futur de la société civile

Il est intéressant de voir le développement des relations actuelles entre la société civile et le monde politique, relève *Francisc Giurgiu*. Ce qu'il faudrait changer, c'est la législation roumaine ! Parce que, actuellement, les associations travaillent un peu comme des sociétés commerciales. La loi impose les mêmes règles. Quand on est bénévole et que l'argent récolté est privé, pourquoi l'Etat vient vérifier tous les papiers etc.? Il ne s'agit pas d'une société commerciale qui fait du profit ! Aucun responsable politique n'a dit quoi que ce soit pour (faire) changer les choses, pour donner un peu plus de liberté à la société civile et aux organisations d'entraide, alors que l'Etat ne contrôle pas ce que fait l'Eglise ! Beaucoup de personnes ne veulent pas s'engager à cause d'une bureaucratie à n'en plus finir. Il faudrait alléger tout ce qui se rapporte aux dossiers et adapter la réglementation. C'est à l'Etat de s'occuper de cela ! Il faut alléger cette bureaucratie pléthorique.

László Pototzky soutient cette idée mais souligne qu'il est important qu'il y ait un certain contrôle. C'est ce qui permet un développement, une consolidation, une organisation vers un mieux pour le futur du pays.

Ionuț Sibian est optimiste et pense que les choses peuvent prendre une bonne direction. Pour ce qui concerne les problèmes d'argent et de corruption, il y aura certainement une amélioration car les gens peuvent apprendre les uns des autres. Le volontariat et les méthodes d'engagement vont certainement se développer dans la société civile, ainsi qu'un renforcement de la qualité des engagements. Il faut aussi améliorer la visibilité des différents projets.

Thomas Stauffer, souligne surtout les aspects pratiques d'une (éventuelle) future collaboration avec la DDC. Et, dans les trois points présentés, notre équipe de coordination du projet a eu la surprise de constater qu'il s'agissait de tous les sujets qui nous avaient opposés à l'aspect administratif de nos relations avec eux. Tout d'abord, mettre plus de poids sur le soutien au développement organisationnel des associations partenaires, et tenir davantage compte du travail des volontaires. Ensuite, penser à utiliser le roumain pendant tout le processus d'application et d'évaluation des projets, voire même une langue minoritaire de la Roumanie, pour supprimer la barrière linguistique. Enfin, créer les conditions d'un vrai dialogue avec les organisations impliquées, pour arriver à une manière de fonctionner qui soit moins frontale et plus coopérative entre l'Etat et la société civile. De la richesse du partage et des expériences...

Hubert ROSSEL



Pierre Lebacqz

De gauche à droite : László Pototzky (FP), Francisc Giurgiu (OVR-RO), Franz Kehl (modérateur), Thomas Stauffer (BSC), Ionuț Sibian (FDSC)

Dossier spécial

La « Grande Roumanie » historique

Variations territoriales

En cette année de célébration du centenaire de la « Grande Roumanie » dans tout le pays, nous avons voulu en présenter une approche de géographie historique, qui analyse l'évolution territoriale des régions ayant eu ou ayant un lien avec la Roumanie actuelle, pour permettre de comprendre les modifications de frontières qui les ont affectées. Cette approche met en évidence les éléments factuels qui éclairent l'évolution géopolitique des pays concernés, sans entrer en matière sur le bien-fondé – on non – des justifications invoquées par les différentes parties. Il n'est donc pas question de porter des considérations sur les politiques stratégiques, sociales, économiques, aux différentes périodes envisagées, encore moins sur les politiques politiciennes voulant récupérer les différentes situations à des fins partisans.

Le but poursuivi est de permettre de comprendre que la notion de « Grande Roumanie » est à *géographie variable* au cours du temps ; elle a pu varier en fonction des idées que s'en sont fait les différents protagonistes, mais aussi des circonstances offertes – provoquées ou imposées – par les relations et les tensions internationales des périodes envisagées.

Les « cartes mentales » des uns et des autres ne correspondent pas souvent à la réalité du terrain, soit par méconnaissance, soit par projection(s) idéologique(s), incluant les différentes formes de nationalisme(s).

Cette présentation de l'évolution territoriale de la « Grande Roumanie » au cours des derniers siècles a donc pour seul but de donner un contexte historique de référence – celui auquel faisait allusion Francisc Giurgiu, au cours de l'Assemblée générale –, pour en comprendre les différents éléments.

Une notion ambiguë

Le terme même de « Grande Roumanie » est ambigu, car il recouvre des réalités différentes au niveau du contenu de ce que l'on veut exprimer. L'usage habituel fait référence aux frontières du Royaume de Roumanie durant la période de

l'entre-deux-guerres, entre 1918 et 1940, après l'incorporation de la Bucovine, de la Bessarabie et de la Transylvanie. C'est la période de la plus grande *extension* géographique (295 049 km²) et celle dont le pays fête, cette année, le centième anniversaire de la fondation. Mais certains l'envisagent aussi sous l'angle de la plus grande *expansion* à atteindre, celle d'une « Grande Roumanie » regroupant tous les territoires des populations parlant le roumain et porteurs de la culture roumaine. Dans cette seconde acception, le concept s'applique encore au désir d'unification de la République de Moldavie(*) et de la Roumanie.

Ces nuances sont à l'origine de la distinction que font les historiens et les géographes roumains entre l'expression « *România întregită* » (littéralement *complétée*) pour la période de la Roumanie de l'entre-deux-guerres, et « *România Mare* » dans les autres cas. Deux cartes de synthèse illustrent à l'envi la complexité des modifications de frontières, depuis la naissance du concept jusqu'à la période actuelle. Les deux cartes ne font pas toujours références aux mêmes réalités, d'où leur complémentarité (cf. cartes 1 & 2). Elles permettront de mieux suivre l'évolution du recouvrement des territoires aux différentes périodes.



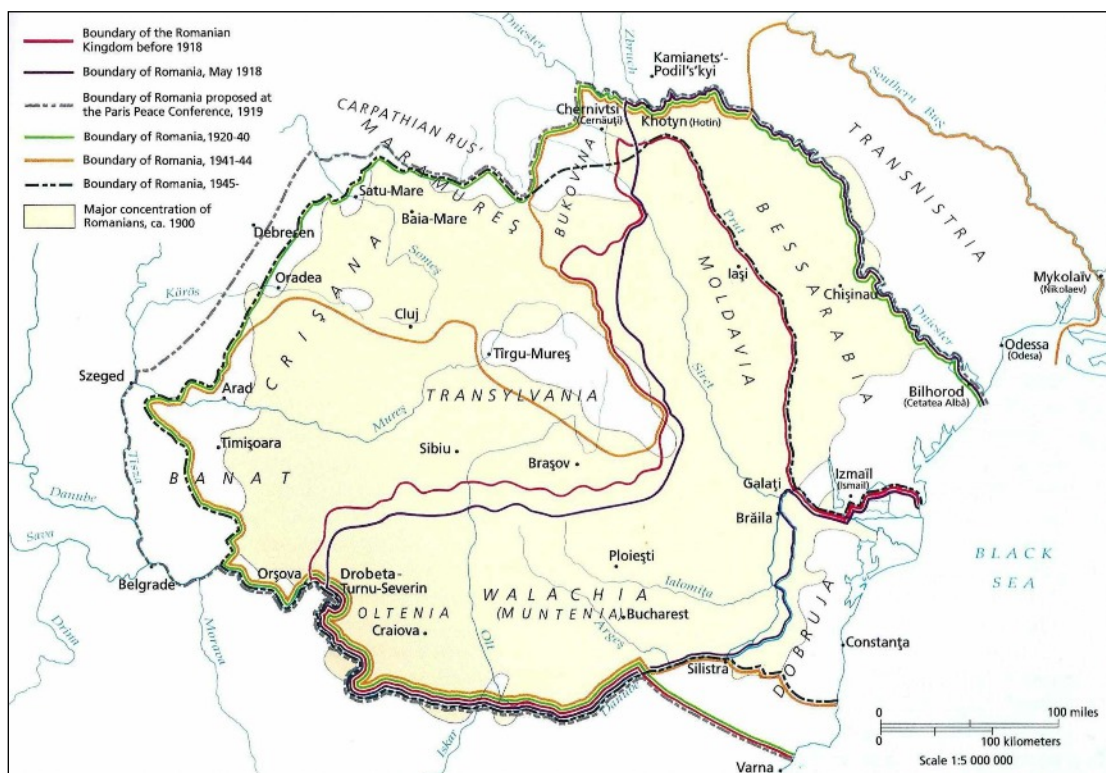
Michel Foucher (dir), 1993: 165

Carte 1 - Différents moments de la formation du territoire roumain

- Frontière de la Dacie romaine (pour comparaison)
- Frontière de l'union des 3 principautés sous M. Le Brave (1599-1600)
- Frontières actuelles (< Traité de Paris, 1947)

(*) Un dossier spécial sur la République de Moldavie a été présenté dans *Le Réseau* N° 60, décembre 2017, pp. 2-8. Il peut être utile pour compléter les références faites à ce pays, à la fin de cet article-ci.

La naissance de l'expression « România Mare » remonte à Dumitru Brătianu, en 1852, quand cet homme politique voulut réunir les principautés de Moldavie et de Valachie, alors sous dépendance ottomane, pour créer les Principautés unies de Moldavie et de Valachie en 1859. Ce sont ces deux territoires qui formeront la Principauté de Roumanie, en 1866, et le Royaume de Roumanie, en 1881, connu sous le nom de *Regat* (cf. carte 1, en vert clair, + carte 2, ligne bleue).



Paul Robert Magocsi, 2002: 149

Carte 2 - Modification des frontières de la Roumanie au cours du 20^e siècle

En jaune : principales concentrations de Roumains au début du siècle

La Révolution roumaine de 1848 avait renforcé les sentiments nationalistes avec l'idée de retrouver l'union des trois principautés comprenant des populations roumanophones, comme l'avait fait, de façon éphémère, Mihai Viteazul (Michel le Brave), de 1599 à 1600, par l'union *de facto* de la Moldavie, de la Valachie – dont il était le prince –, et de la Transylvanie, alors principauté autonome, sous la double dépendance théorique de Vienne et d'Istanbul.

Les modifications territoriales antérieures aux frontières du *Regat* (4,5 millions d'habitants sur 125 000 km²) avaient concerné les terres moldaves riveraines de la mer Noire, annexées par les Ottomans, en 1538, et rebaptisées sous le nom de *Budjak*. L'Autriche avait annexé la Bucovine, en 1775, prise sur la partie nord de la Moldavie. La Russie, pour sa part, avait annexé, en 1812, la moitié orientale de la Moldavie et le Budjak pour en faire la Bessarabie.

Vaincue à la guerre de Crimée – qui opposa, de 1853 à 1856, l'Empire russe à une coalition formée de l'Empire ottoman, de la France, du Royaume-Uni et du royaume de Sardaigne –, la Russie est obligée de céder à la Moldavie un accès à la mer, au nord du Danube. Mais un nouveau conflit entre la Russie et la Turquie conduit aux traités de San Stefano et de Berlin (tous deux en 1878), par lesquels la Roumanie est obligée de rendre à la Russie cette rive nord du Danube ; par contre, elle reçoit en compensation la Dobroudja qui appartenait à l'Empire ottoman (cf. carte 3).

Cette opposition constante entre l'Empire russe, qui se présentait comme protecteur des populations chrétiennes, et l'Empire ottoman, musulman, déboucha sur les guerres balkaniques. La jeune Roumanie de Carol I^{er} avait promis à la



Carte 3 - Extension de la Roumanie avant les guerres balkaniques
Regat, en vert foncé, & Dobroudja septentrionale, en vert clair

Bulgarie de se tenir à l'écart de la première guerre (octobre 1912 - mai 1913) entre la Turquie et la Ligue balkanique (une formation contre l'Empire ottoman qui regroupait les territoires nouvellement indépendants de la Serbie, du Montenegro, de la Grèce et de la Bulgarie). Par contre, elle participa à la seconde (juin-août 1913) entre la Bulgarie et ses anciens alliés ; la Roumanie, se rangea du côté des Ottomans contre la Bulgarie, pour des questions de revendication territoriale. Et lorsque la guerre se termina par le traité de Bucarest (août 1913), la Bulgarie fut obligée de céder à la Roumanie la Dobroudja méridionale, connue sous le nom de « *Quadrilatère* » (cf. carte 1, en vert clair strié, + carte 3). Telle est donc la situation territoriale de la Roumanie à la veille de la Première Guerre mondiale.

Les frontières des régions et territoires avaient fort changé au cours du 19^e siècle, en liaison avec les affrontements entre les trois grands Empires : russe, ottoman et austro-hongrois. Tous les nouveaux Etats-nations nouvellement indépendants, issus de ces zones de confrontation, essayaient d'étendre au maximum leurs frontières pour regrouper les zones qui abritent les populations porteuses de leurs valeurs culturelles. Ces affirmations nationales de revendications territoriales basées sur des « droits historiques » ou des « droits démographiques », font référence à un projet politique qui porte un nom : le « grandisme ». Mais ces nationalismes aux revendications territoriales entrecroisées sont fatalement contradictoires et potentiellement conflictuels. Ils conduisent inévitablement à des irrédentismes, puisqu'on veut « libérer » (sens du mot *irredento* : non libéré) des populations que l'on présente comme devant « légitimement » être rattachées aux Etats qui les revendiquent. Si un accord n'est pas passé entre les pays qui ont un contentieux, on pourrait dire, en simplifiant à peine, que le « grandisme » du pays A sera perçu comme un « irrédentisme »



Carte 4 - Les aspirations irrédentistes dans les Balkans en 1912, dont la « Grande Roumanie », selon Theodor Weinreb (1913)

par le pays B (cf. carte 4). Les deux notions sont des facettes différentes d'une même réalité, l'une ayant pris, dans le langage courant, une connotation plus positive que l'autre. On se présente toujours dans son bon droit en pratiquant une politique de grandisme ; ce sont toujours les autres qui sont traités d'irrédentistes. La « Grande Roumanie » s'inscrit donc dans cette même logique, caractéristique des Etats-nations nouvellement proclamés, suite au déclin progressif, au cours du 19^e siècle, des trois grands empires précités, auquel il faut ajouter l'Empire allemand.

La Première Guerre mondiale

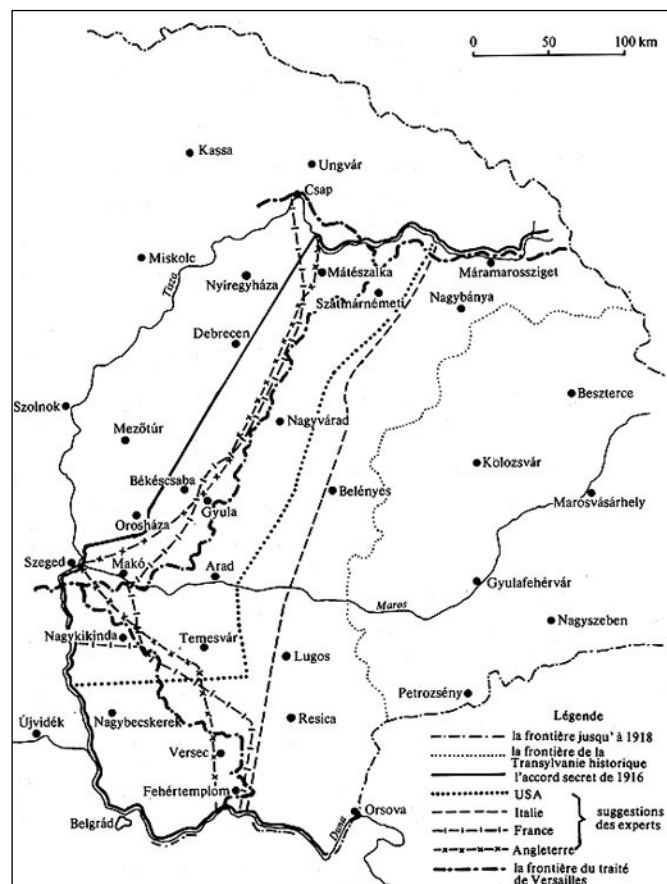
Au début du conflit, en août 1914, la Roumanie garde une attitude prudente de neutralité, espérant ainsi pouvoir regrouper l'ensemble des populations roumaines qui vivaient en Autriche-Hongrie (Transylvanie) et en Russie (Bessarabie). Le roi Carol I^{er} est plutôt favorable aux Puissances centrales – l'Allemagne, l'Autriche et l'Empire ottoman –, alors que la classe dirigeante roumaine est plus tournée vers les membres de l'Entente – qui regroupe les différents Alliés (Russie, Grande-Bretagne, France, Serbie et Montenegro). Cette attitude de non engagement vaut à la Roumanie d'être l'objet de sollicitations de la part des deux camps : d'un côté, les Russes lui promettent le rattachement de la Transylvanie, alors que, de l'autre, l'Allemagne lui promet la Bucovine et un statut pour les Roumains de Transylvanie, qui cherchaient depuis longtemps à se faire reconnaître.

Toutefois, le 18 août 1916, devant la progression des Russes et leur reconquête de la Bucovine et de la Galicie, ainsi que la pression des Alliés pour se joindre à eux contre les Puissances centrales, les autorités roumaines signent un accord secret avec les membres de l'Entente. Si la Roumanie se joignait à eux et déclarait la guerre à l'Autriche-Hongrie dans les 10 jours (soit avant le 28 août), un volet politique compléterait la convention militaire passée entre eux. En cas de victoire, ce traité politique garantissait à la Roumanie les territoires comprenant la Transylvanie, le Banat, le Crişana, une partie de la Hongrie proprement-dite (à l'est de la Tisza), la Bucovine et une partie du Maramureş.

Entrée en guerre le 27 août 1916, la Roumanie est vaincue en novembre 1916 par les Puissances centrales. La majeure partie du pays est occupée – Valachie, Dobroudja, Moldavie occidentale – et le gouvernement se replie en Moldavie, à Iaşi, sous la protection de la Russie. Une nouvelle offensive des forces russes, de l'armée roumaine et d'une mission militaire française dirigée par le général Henri Berthelot, en été 1917, contre les Empires centraux se termine par un échec. Mais ce n'est pas tant la situation indécise sur le front roumain que la Révolution russe d'octobre 1917 qui bouleversa de fond en comble la situation militaire dans cette partie de l'Europe. Les Russes se rendent et négocient un armistice avec les Etats centraux, si bien que la Roumanie, ayant perdu son appui

russe, est à son tour contrainte de demander l'armistice le 9 décembre 1917, en vue d'un traité de paix qui sera signé à Bucarest, le 7 mai 1918 (cf. carte 2, ligne bleue). L'Etat roumain perd toute indépendance économique – il est obligé d'entrer dans une union douanière avec les vainqueurs – et est condamné à la passivité militaire et diplomatique. Passivité militaire qui ne sera d'ailleurs pas respectée puisque, le gouvernement roumain reprend les hostilités le 10 novembre 1918 et les troupes pénètrent à nouveau en Transylvanie, le 15 novembre, même après la signature de l'armistice. Sans parler de la guerre que la Roumanie reprend encore contre la Hongrie, du 15 avril au 2 août 1919, épaulée par les membres de l'Entente (et la Serbie), suite à la non reconnaissance de la ligne de démarcation fixée par les Alliés et des tracés frontaliers proposés par la Conférence de paix de Paris, commencée le 18 janvier 1919 (cf. carte 5 + carte 2, ligne grise).

Au point de vue des modifications territoriales, le traité de Bucarest imposé par les Puissances centrales oblige la Roumanie à céder à l'Autriche-Hongrie une bande de terre presque continue le long de la ligne de crête des Carpates (170 villages) ; restituer à la Bulgarie l'ensemble de la Dobroudja méridionale (le Quadrilatère acquis en 1913 + la partie nord de la Dobroudja méridionale acquise en juillet 1878) ; renoncer à la



Carte 5 - Tracés des frontières proposées entre la Roumanie et la Hongrie et adoptées à la Conférence de paix de Paris en 1919



Carte 6 - Les différents modifications frontalières de la Dobroudja aux 19e et 20e siècles

Dobroudja septentrionale, jusqu'aux bouches du Danube incluses (condominium Puissances centrales + Bulgarie) (cf. carte 6).

Sur ces entrefaites, la décomposition progressive des empires de la Russie et de l'Autriche-Hongrie a favorisé le regroupement de leurs populations roumaines. En Bucovine, le 28 novembre 1918, à Czernowitz/Chernivsti/Cernăuți, ils proclament leur union à la Roumanie et, en Transylvanie, le **1er décembre 1918**, à Alba Iulia, une assemblée de Roumains proclame l'union à la Roumanie de la Transylvanie, du Banat et des comitats orientaux de Hongrie, après avoir élu un « Grand conseil national ». Le roi Ferdinand accepte l'union de ces provinces à la Roumanie, le 14 décembre 1918, et le Parlement roumain ratifie tous ces rattachements, le 24 janvier 1919, créant de ce fait ce qu'il est convenu d'appeler la « Grande Roumanie » (cf. carte 2, ligne verte, + carte 7).



https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/thumb/1/15/Romania_Counties_1930-2008.svg/2000px-Romania_Counties_1930-2008.svg.png

Carte 7 - Les régions historiques et les 71 anciens județ (en blanc) de la « Grande Roumanie ». Plus tard, en 1968, la restructuration du pays en 41 județ (en violet) en modifiera aussi les tracés frontaliers

La « Grande Roumanie »

Quelques adjonctions de territoires seront encore faites lors des différents traités qui seront signés dans les mois qui suivent. Le duché de Bucovine est cédé par l'Autriche au traité de Saint-Germain-en-Laye, le 10 septembre 1919, et constitue les județ de Cernăuți, Storojineț, Rădăuți, Câmpulung et Suceava (cf. Carte 7).

La totalité de la Dobruja méridionale, acquise en mai 1918, est rétrocédée par la Bulgarie au traité de Neuilly, le 27 novembre 1919. Cette région est dès lors formée de 4 județ : Tulcea, Constanța, Durostor et Caliacra.

La Hongrie, par le traité de Trianon du 4 juin 1920, est obligée de céder à la Roumanie la Transylvanie historique et le *Partium*, formé du Maramureș, du Crișana et les deux-tiers orientaux du Banat. Ces 4 régions historiques constituent la part la plus importante de l'accroissement du pays et se répartissent comme suit au niveau des județ :

- Transylvanie : Hunedoara, Alba, Turda, Cluj, Someș, Năsăud, Mureș, Ciuc, Odorhei, Trei Scăune, Brașov, Făgăraș, Sibiu, Târnava Mare, Târnava Mica
- Maramureș : Maramureș, Satu Mare
- Crișana : Sălaj, Bihor, Arad
- Banat : Timiș-Torontal, Severin, Caraș

L'union de la Bessarabie à la Roumanie est entérinée à Paris, le 28 octobre 1920, par les puissances alliées, sauf la Russie et les États-Unis qui considèrent qu'elle s'est faite sans le consentement de la Russie. Ce sont 9 nouveaux județ qui s'ajoutent au pays : Hotin, Soroca, Bălți, Orhei, Lăpușna, Tighina, Cahul, Cetatea Alba, Ismaël.

Ces nouvelles unités administratives (41 județ) s'ajoutent aux anciennes régions historiques ayant constitué le Regat – la Valachie (17 județ, 5 en Olténie + 12 en Muntenie) et la Moldavie (13 județ) – pour former un ensemble de 71 județ s'étendant sur quelque 300 000 km² pour une population de l'ordre de 15,5 millions d'habitants. Par rapport à sa situation à la veille de la

guerre, la Roumanie avait plus que doublé sa superficie et sa population avait aussi été multipliée par deux. Par contre, elle était devenue beaucoup moins homogène.

Rien que pour les territoires hongrois annexés par la Roumanie sans plébiscite des parties (Transylvanie, Banat, Crișana, Maramureș), ce sont plus de 100 000 km² et près de 5,5 millions d'habitants qui passent d'un pays à l'autre, après l'aval des Alliés lors du traité de Trianon. La population concernée se montait à plus de 3 millions de Roumains (58 %), près d'un million et demi de Hongrois (24 %), dont 600 000 Sicules, isolés dans l'angle des Carpates, et près de 600 000 Allemands (Saxons de Transylvanie et Souabes du Banat).

Le recensement de la population de 1930 montre que, sur un total de 18 millions d'habitants, les Roumains n'en constituent plus que 70 %, les 30 % restants étant répartis entre les minorités hongroises (7,9 %) et allemandes (4,1 %) – surtout en Transylvanie et dans le Banat –, juives (4 %) et ukrainiennes (3,2 %) – dans le nord de la Bucovine – et bulgares (2 %) – dans la Dobruja –, pour ne citer que les principales d'entre elles (cf. carte 8).

La diversité se retrouve aussi dans le domaine religieux, puisque l'orthodoxie n'est plus pratiquée que par un peu plus de 70 % de la population – soit les Roumains de souche et quelques Lipovènes dans le delta du Danube –, à côté des uniates ou gréco-catholiques (7,9 %), des catholiques (6,8 %),

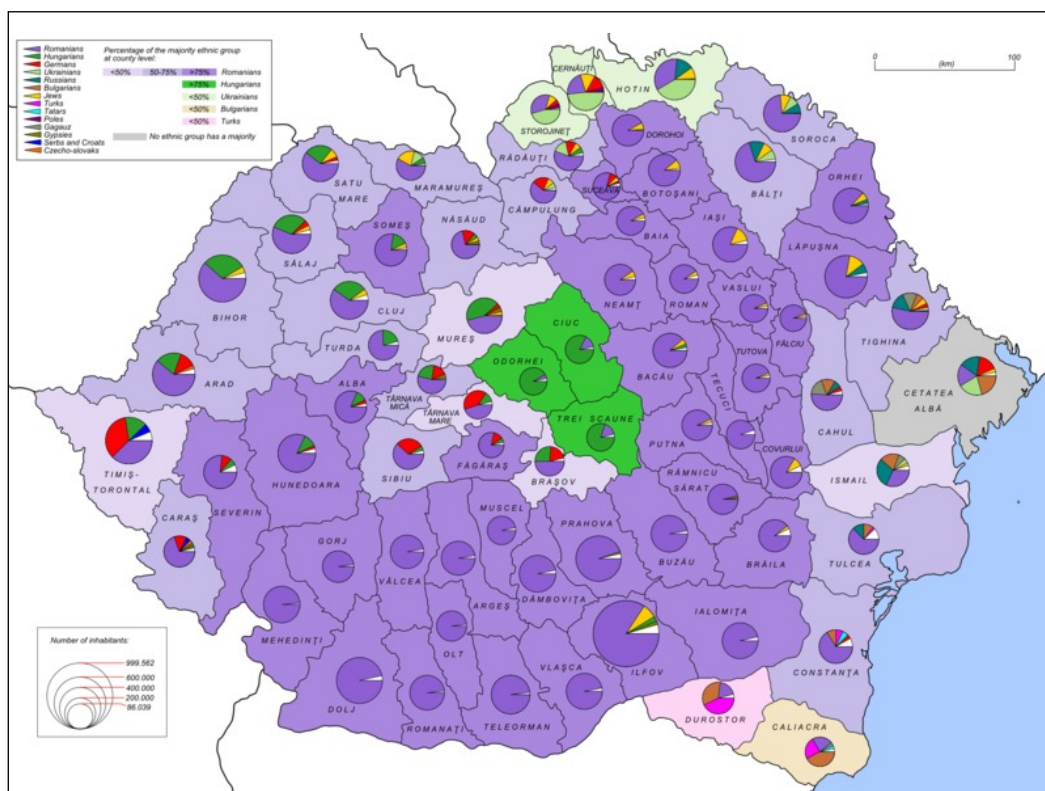
des juifs (4,2 %), des calvinistes (3,9 %), des luthériens (2,2 %) et des musulmans (1 %).

La Conférence de paix de Paris de 1919, organisée par les vainqueurs de la Première Guerre pour négocier les traités de paix entre les Alliés et les vaincus, comportait un « traité des minorités ». La Roumanie l'a signé comme les autres États et en a inscrit les garanties exigées dans la nouvelle Constitution de 1923. Mais son application a causé de nombreuses difficultés, à voir le nombre de plaintes qui furent déposées auprès de la Société des Nations. La centralisation administrative qui voulait harmoniser les diverses parties du pays provoqua des mécontentements dans les diverses minorités, dont les droits ne furent pas toujours sauvegardés. Certaines d'entre elles firent même appel aux pays voisins, dans lesquels ils se trouvaient auparavant, pour leur venir en aide. Ainsi l'URSS, la Hongrie et la Bulgarie n'attendaient que le moment favorable pour recouvrer leurs territoires perdus.

Si bien que, si la « Grande Roumanie » a connu une période de prospérité indéniable au début de la période de l'entre-deux-guerres, elle a dû affronter des problèmes d'ordre politique et dynastique, sans parler des difficultés économiques rencontrées avec la crise de 1930.

Le roi Ferdinand Ier, décédé en 1925, avait refusé que son fils Carol lui succède pour des raisons matrimoniales, au profit de son petit-fils Michel, qui lui succède en 1927, à l'âge de six ans ! Le conseil de régence est présidé par le patriarche orthodoxe de Bucarest. Mais un coup de force de Carol, en 1930, soutenu par le Parlement, lui permet de reprendre le trône sous le nom de Carol II. En février 1938, il prend la totalité du pouvoir, suite à la montée d'un mouvement fasciste (les « chemises vertes » de la Garde de Fer, commandées par Corneliu Codreanu), et supprime tous les partis politiques.

Telles sont les conditions difficiles dans lesquelles la Roumanie aborde la période de la Seconde Guerre mondiale... et que se termine la période de l'expansion maximale de la « Grande Roumanie ».



Carte 8 - Diversité ethnique de la population et pourcentage du groupe majoritaire dans chaque județ à l'époque de la « Grande Roumanie ». Situation de 1930

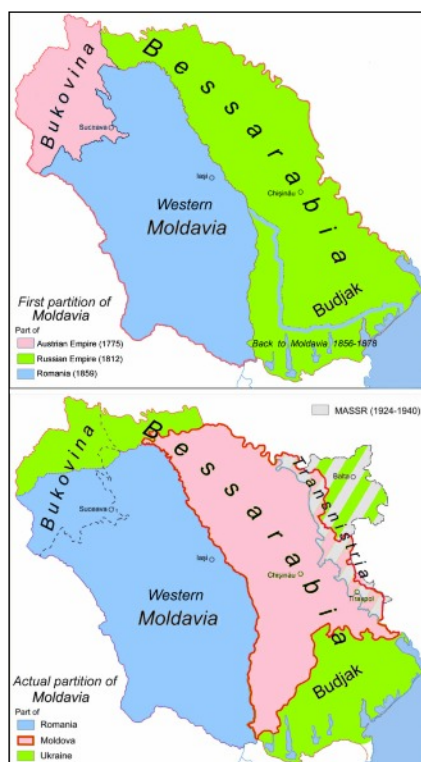
https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/d/da/Romania_1930_ethnic_map_EN.png

La Seconde Guerre mondiale

Les différentes phases de la guerre, des traités secrets aux retournements d'alliance, ainsi que les diktats des vainqueurs vont considérablement modifier les tracés frontaliers de la Roumanie et des régions limitrophes du pays, et en faire changer les appartenances au gré des intérêts des uns et des autres.

Soumise à l'influence grandissante de l'Allemagne nazie, à l'interne comme à l'externe, la Roumanie avait pensé pouvoir garder un statut de neutralité au début de la guerre. Mais devant l'effondrement du front occidental, en mai 1940, les situations en France et en Angleterre, ainsi que l'imposition du « pacte du pétrole » – par lequel la Roumanie devait vendre au Reich du pétrole au tiers du prix mondial, en compensation de livraisons d'armes et de munitions –, le gouvernement roumain abandonne sa politique de neutralité et répond aux exigences allemandes. Par contre, il ignorait que Staline et Hitler avaient signé un pacte de non agression, complété par un protocole secret garantissant la neutralité allemande vis-à-vis d'une mainmise de la Russie sur la Bucovine du nord et la Bessarabie.

Si bien que l'Allemagne ne bronche pas quand l'URSS adresse, le 26 juin 1940, un ultimatum, doublé d'une menace d'intervention militaire, si la Roumanie ne lui restitue pas ces deux territoires : la Bessarabie avait été russe jusqu'en 1918, mais la Bucovine septentrionale n'avait jamais appartenu à la



Carte 9 - Partitions successives de la Bucovine, de la Moldavie et de la Bessarabie, du 18e au 20e siècle



Carte 10 - La Roumanie des années 1940-1944 : les territoires cédés aux voisins en 1940 (Bucovine, Bessarabie, Quadrilatère, Transylvanie du nord), reconquis (Bucovine, Bessarabie) ou occupés (Transnistrie) en 1941

Russie tsariste avant 1918 (cf. carte 9). Le roi Carol II cède sous la pression et abandonne à l'URSS les 2 *județ* de Cernăuți et Storoginet, en Bucovine du nord, et les 9 *județ* de Hotin, Soroca, Bălți, Orhei, Lăpușna, Tighina, Cahul, Cetatea Albă, Ismaïl, en Bessarabie (cf. cartes 7 & 8). Il accepte aussi d'évacuer les territoires revendiqués : près de 3 millions d'habitants sur environ 50 000 km². La Roumanie est ramenée de 71 à 60 *județ*.

Peu après, le 11 juillet 1940, l'Axe demande à la Roumanie de régler, directement et à l'amiable, ses différends territoriaux avec la Hongrie et la Bulgarie. Les pourparlers avec la Hongrie ayant échoué, Hitler et Mussolini interviennent officiellement et rendent une sentence arbitrale à Vienne, le 30 août 1940. En vertu de cet arbitrage – admis sans condition aussi bien par la Hongrie que par la Roumanie –, la Roumanie restitue à la Hongrie la Transylvanie du nord, annexée en 1920, soit les 7 *județ* de Trei Scăune, Ciuc, Odorhei, Mureș, Cluj, Someș, Năsăud, en Transylvanie historique, et les 4 *județ* de Maramureș, Satu Mare, Sălaj et la partie septentrionale de Bihor, dans les anciennes régions de Maramureș et Crișana (cf. cartes 7 & 8). Les territoires concernés forment environ 45 000 km² pour une population de l'ordre de 2,3 millions d'habitants. La Roumanie passe de 60 à 49 *județ*.

Sous la pression de l'Axe, la Bulgarie profite de la situation et exige par ultimatum, la même année, que la Roumanie lui restitue le Quadrilatère, au sud de la Dobroudja méridionale. Par le traité de Craiova, le 7 septembre 1940, la Roumanie rétrocède

de les 2 *județ* de Caliacra et Durostor, qu'elle avait annexés en 1913, soit un territoire de 7100 km² et 350 000 habitants (cf. carte 6). La Roumanie est ramenée de 49 à 47 *județ*.

Ainsi, en l'espace de quelques mois, du 27 juin au 7 septembre 1940, la Roumanie, qui avait une superficie de quelque 294 700 km² et comptait près de 19 millions d'habitants, avait perdu près de 100 000 km² et sa population avait été ramenée à environ 13 millions d'habitants (cf. carte 10).

Cette situation désastreuse provoque une émotion considérable dans le pays et suscite des tumultes qui conduisent le roi Carol II à confier le pouvoir au général Ion Antonescu, qui n'accepte de former un nouveau gouvernement que si le souverain abdique et s'exile. Craignant le développement d'un guerre civile et considéré par beaucoup comme le responsable de ce démembrement de la « Grande Roumanie », Carol abdique, le 6 septembre 1940, au profit de son fils qui remonte sur le trône sous le nom de Michel Ier, à l'âge de 22 ans.

Mais la situation continue à se dégrader et le général Antonescu, qui a encore renforcé ses pouvoirs et se fait désormais appeler « Conducator », écrase les légionnaires de la Garde de Fer, à l'origine d'un coup d'Etat, avec l'aide de l'armée, de la police et de l'armée allemande.

Sur le terrain des opérations militaires, la Roumanie entre en guerre contre l'URSS, aux côtés de l'Allemagne, en juin 1941. Cette alliance lui permet de recouvrer, dès le début de juillet

1941, les territoires qu'elle avait été obligée de céder à Staline en juin 1940 : la Bessarabie et la Bucovine du nord. De plus, elle se voit attribuer par Hitler, en août et septembre 1941, l'administration de la Transnistrie, entre le Dniestr et le Bug, détachée de l'Ukraine. En fait, si elle ne le fait pas *de jure*, elle l'annexe *de facto* et l'érige en province autonome (cf. carte 10 + carte 2, ligne orange).

Mais, en août 1944, les troupes soviétiques regagnent du terrain et pénètrent en Roumanie. C'est alors qu'un coup d'Etat permet au roi Michel I^{er} de destituer Antonescu, de renverser la dictature, et d'annoncer un renversement des alliances : désormais la Roumanie ne combat plus aux côtés de – mais contre – les pays de l'Axe. Dès le 25 août 1944, la Roumanie déclare la guerre à l'Allemagne (l'alliée de la veille) et à la Hongrie (dont elle reconquiert la Transylvanie avec l'armée soviétique, en octobre). Elle doit demander un cessez-le-feu avec l'URSS qui, par la contrainte de l'armistice signé le 12 septembre 1944, l'oblige à évacuer les territoires occupés depuis 1941 : la Transnistrie, la Bessarabie et la Bucovine du nord. Par contre, l'armistice prévoit l'annulation de l'arbitrage de Vienne de 1940, et donc le retour à la Roumanie de la Transylvanie du nord et du *Partium*, les territoires des anciennes régions du Maramureș et du Crișana, cédés en 1940. En outre, l'armistice prévoit que la Bulgarie garde le Quadrilatère de la Dobroudja méridionale, que la Roumanie avait dû rétrocéder en septembre 1940.

La Transylvanie du nord passe officiellement sous administration roumaine le 13 mars 1945, l'URSS prenant acte des assurances roumaines en faveur des minorités, dont la promesse d'une Région autonome hongroise en Transylvanie.

Un traité de paix est signé entre l'ensemble des belligérants, le 10 février 1947. Toutefois, les Alliés ne reconnaissent pas le titre de co-belligérant à la Roumanie, qui a renversé les alliances au cours du conflit ; ils l'obligent à payer des réparations à l'URSS et rétablissent les frontières du pays à celles du 1er



[https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/thumb/9/99/Administrative_map_of_Romania%2C_1952-1956.png/1024px-Administrative map of Romania%2C 1952-1956.png](https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/thumb/9/99/Administrative_map_of_Romania%2C_1952-1956.png/1024px-Administrative_map_of_Romania%2C_1952-1956.png)

Carte 11 - Carte administrative de la Roumanie de 1952 à 1960

janvier 1941. Ainsi, le traité de Paris annule l'arbitrage de Vienne du 30 août 1940, qui attribuait la Transylvanie du nord à la Hongrie, mais confirme l'ultimatum soviétique du 26 juin 1940 et l'attribution de la Bessarabie et de la Bucovine du nord à l'URSS. Il n'annule pas non plus l'accord de Craiova du 7 septembre 1940 entre la Roumanie et la Bulgarie, qui attribuait le Quadrilatère de la Dobroudja à cette dernière. La configuration territoriale de la Roumanie correspond, dès lors, à celle qu'on lui connaît actuellement, avec une superficie de 237 500 km², pour une population, à l'époque, d'environ 16 millions d'habitants (cf. carte 1, ligne rouge, + carte 2, ligne noire).

Les relations particulières entre la Roumanie et l'URSS pendant la guerre, ainsi que le partage des Balkans en zones d'influence par les vainqueurs aux accords de Yalta (en février 1945), ont rendu la Roumanie très dépendante de l'influence soviétique. L'évolution politique interne du pays se dégrade sous l'emprise croissante des communistes dans l'administration du pays et, le 30 décembre 1947, le roi Michel Ier est contraint d'abdiquer et quitte le pays pour la Suisse. Le jour même, la monarchie est abolie et la Roumanie devient une république populaire.

La Roumanie communiste

L'évolution du pays sous la période communiste – de 1947 à la « Révolution » de 1989 – n'apporte pas de modification à l'intégrité territoriale du pays ; les frontières extérieures restent inchangées. Cette évolution n'est donc pas présentée ici. Par contre, la configuration territoriale a connu plusieurs réformes qui ont modifié les divisions internes des entités administratives.

La nouvelle Constitution du 24 septembre 1952, portée par Gheorghe Gheorghiu-Dej – chef du parti communiste de 1945 à sa mort, en 1965 –, confirme l'option socialiste du pays, tout en garantissant les droits des minorités nationales. Au point de vue administratif, les différents *județ* avaient été supprimés en 1946 et remplacés par 18 régions ; elles sont restructurées et complétées par la municipalité de Bucarest (cf. carte 11) :



<https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/b/b2/BPRhartaadm.png>

Carte 12 - Carte administrative de la Roumanie de 1960 à 1968

Ancien nom	Variations territoriales	Nouveau nom
Bucarest	Modifications frontalières avec toutes les régions voisines ; amputation à l'ouest et accroissement à l'est jusqu'au Danube	București
Craiova	Quelques modifications frontalières au nord et à l'est	Oltenia
Pitești	Quelques modifications frontalières à l'est, et extension au sud-ouest, au détriment de l'ancienne région de Bucarest	Argeș
Ploiești	Quelques modifications frontalières avec les régions voisines à l'est et au sud	Ploiești
Suceava	Pas de changement	Suceava
Iași	Modifications frontalières importantes à l'ouest et au sud ; amputation et accroissement à l'ouest, sur l'ancienne région de Bacău, et accroissement au sud, au détriment de l'ancienne région de Bârlad	Iași
Bacău	Modifications frontalières importantes à l'est et au sud ; amputation et accroissement à l'est, sur l'ancienne région de Bacău, et accroissement au sud, au détriment de l'ancienne région de Bârlad	Bacău
Bârlad	Disparition totale de la région : morcellement au profit des nouvelles régions de Iași, Bacău et Galați	—
Galați	Modifications frontalières importantes sur toutes ses frontières, sauf avec l'ancienne région de Bucarest ; accroissement vers le nord et le nord-ouest sur l'ancienne région de Bârlad ; amputation de toute la zone méridionale, à l'est du Danube et au sud du bras septentrional du delta, au profit de la nouvelle région de Dobrogea	Galați
Constanța	Modifications frontalières importantes sur toutes ses frontières ; à l'ouest, amputation au profit de la nouvelle région de București et, au nord, accroissement sur l'ancienne région de Galați	Dobrogea
Cluj	Quelques modifications frontalières au sud, au détriment de l'anciennes région de Stalin (Brașov) ; amputation de toute sa zone sud-est au profit de la nouvelle région autonome Mureș-Maghiară	Cluj
Hunedoara	Pas de changement	Hunedoara
Stalin (Brașov)	Modifications frontalières importantes au nord-est avec l'ancienne Région Autonome Magyare ; accroissement de toute sa zone nord-est, peuplée essentiellement de magyarophones	Brașov
Autonome Magyare	Modifications frontalières importantes à l'ouest et au sud ; accroissement considérable à l'ouest, au détriment des anciennes régions de Cluj et de Brașov, dans des territoires roumanophones ; amputation, au sud-est, de territoires essentiellement magyarophones, au profit de la nouvelle région de Brașov	Mureș Autonomă Maghiară
Baia Mare	Pas de changement	Maramureș
Oradea	Fusionnée avec l'ancienne région d'Arad	Crișana
Arad	Fusionnée avec l'ancienne région d'Oradea ; modifications frontalières importantes au sud : amputation de toute la partie méridionale au profit de la nouvelle région de Banat	Crișana
Timișoara	Modifications frontalières importantes au nord ; accroissement de toute la zone septentrionale, au profit de la nouvelle région du Banat	Banat

Hubert Rossel, 07/2018

Tableau - Découpages administratifs de la Roumanie en régions sous la période communiste (Comparaison des cartes 11 et 12)

en Valachie, les 4 régions de Bucarest, Craiova, Pitești, Ploiești ; en Moldavie, les 5 régions de Suceava, Iași, Bacău, Bârlad, Galați ; en Dobroudja, la région de Constanța ; en Transylvanie, les 4 régions de Cluj, Hunedoara, Stalin (Brașov), Autonome Magyare ; dans le *Partium*, les 4 régions de Baia Mare, Oradea, Arad, Timișoara.

La Région Autonome Magyare compte alors 731 000 habitants, dont 567 000 magyarophones (77,5 %). La révolte hongroise de 1956 provoque des troubles chez ces derniers, suivie d'une politique de répression anti-hongroise en Transylvanie. Le 24 septembre 1958, une nouvelle loi remanie le tissu administratif du pays : le nombre de régions passe de 18 à 17, l'une

d'entre elles étant supprimée (Bârlad) et deux autres fusionnant (Oradea et Arad) pour former une nouvelle région retrouvant le nom de Crișana ; par contre, on crée une nouvelle entité pour la municipalité de Bucarest-capitale. Les limites de la plupart des régions sont modifiées, soit légèrement, soit de façon beaucoup plus significative, par extension ou amputation d'une partie de leur territoire. Les zones les plus concernées sont les nouvelles régions de (sous leur nom roumain) București, Ploiești, Iași, Galați, Dobrogea, Brașov, Cluj et la région Mureș-Autonomă Maghiară. Dans ce dernier cas, où des communautés magyarophones et roumanophones vivent à proximité l'une de l'autre, la suppression d'une partie (magyarophone) au sud-est de l'ancienne région, au profit de Brașov, et l'adjonction d'une autre partie (roumanophone) au nord-ouest, prise à l'ancienne région de Cluj, provoque un abaissement de la majorité magyarophone de la région autonome (en fait sicule), qui passe de 77 % à 62 % (cf. carte 12 + tableau).

Le glissement de la première à la seconde région autonome magyare avait provoqué une diminution proportionnelle de la population de langue et de culture hongroises, mais la nouvelle Constitution de 1965, promulguée à l'arrivée au pouvoir de Nicolae Ceaușescu – qui succède à Gheorghe Gheorghiu-Dej –, va supprimer le statut d'autonomie de la région sicule.

La loi du 16 février 1968 abolit les régions et restaure la structure administrative des *județ*, selon des tracés fronta-

liers qui ne correspondent pas à ceux qui existaient précédemment. Il y en a dorénavant 41, plus la municipalité de Bucarest-capitale, qui forme une entité séparée du *județ* d'Ilfov (cf. carte 7, lignes violettes).

Quelle évolution future ?

Pour se faire reconnaître, la Roumanie pose sa candidature à l'adhésion à l'Union européenne. La candidature est acceptée le 12 décembre 2002, pour une adhésion effective le 1er janvier 2007. Mais pour accepter l'adhésion des anciens pays de l'Europe de l'Est, l'UE leur a demandé de régler d'abord leurs différends frontaliers et de reconnaître leur(s) frontière(s) commune(s). L'OTAN (Organisation du Traité de l'Atlantique

Nord) en fait de même pour ceux qui veulent rejoindre l'organisation.

La Roumanie et la Hongrie ont signé et ratifié un traité d'entente, de coopération et de bon voisinage, le 13 septembre 1996, à Timișoara. D'autres accords signés par la suite entre les deux pays semblent indiquer une volonté de poursuivre dans la voie d'une coopération bilatérale.

On peut en dire de même pour la Roumanie et la Bulgarie. Il n'y a pas de contentieux frontalier et les deux pays ont aussi signé une déclaration de bon voisinage, d'amitié et de collaboration, à Sofia, le 12 septembre 1991 ; déclaration qui s'est muée en traité d'amitié, de collaboration et de bon voisinage, signé à Sofia, le 27 janvier 1992. Un grand nombre d'accords signés par la suite confirme la bonne entente retrouvée, après les nombreux épisodes de la Dobroudja !

La situation n'est pas aussi sereine avec l'Ukraine – elle acquiert son indépendance sur la Russie en 1991 –, avec qui subsistent plusieurs litiges territoriaux, dont certains hérités de l'ancienne URSS. Plusieurs îles sur le bras septentrional (Chilia) du Danube sont concernées : Dalerul mare, Dalerul mic, Coasta Dracului, Maican (près de Chilia) et Limba (au sud du delta de Chilia). A quoi s'ajoute la ligne de séparation des eaux territoriales entre les deux pays. Sous l'incitation de l'OTAN, le traité frontalier roumano-ukrainien de Constanța est signé le 2 juin 1997 ; il ne fait qu'entériner une situation de fait et attribue 4 des cinq îles à l'Ukraine, sauf l'îlot de Maican. Mais il n'entre pas en matière pour l'embouchure du bras de Chilia et du golfe de Musura, la zone maritime comprise entre celui-ci et le bras de Sulina, pas plus que pour les eaux territoriales de l'île des serpents (Șerpilor), à 40 km au large des côtes. La détermination de ces zones économiques exclusives (ZEE) est importantes à cause des ressources énergétiques qu'elles recèlent (cf. carte 14).

La Roumanie porte alors ce litige devant la Cour internationale de justice de La Haye, qui rend son jugement le 3 février 2009. Elle fixe la délimitation maritime, acceptée par les deux pays, et attribue l'île des Serpents à l'Ukraine. La Roumanie renonce donc à l'île Șerpilor et reçoit en compensation 80 % de la zone contestée dans la mer Noire.

Le litige maritime étant résolu, il reste le cas de l'îlot Maican, qui est ukrainien *de facto*, sur le bras de Chilia, ainsi que la délimitation frontalière dans le golfe de Musura qui provoque encore quelques tensions entre les deux pays.

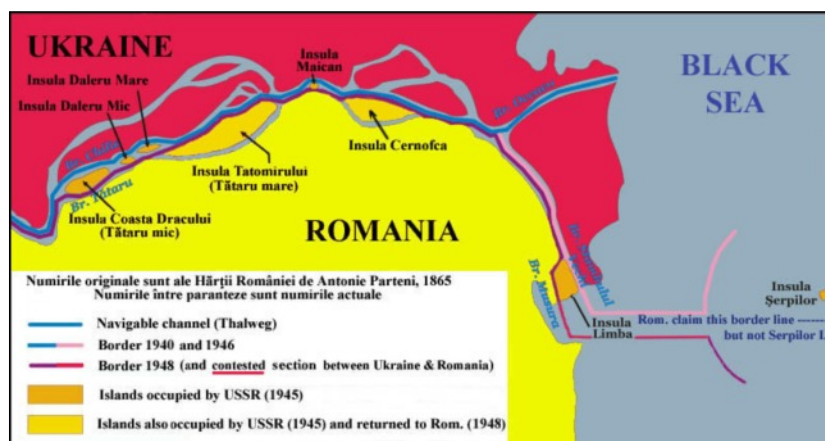
La section septentrionale de leur frontière commune, au nord de la Moldavie, ne présente aucun contentieux, depuis que les deux pays ont signé un traité d'amitié, de bon voisinage et de coopération, le 16 septembre 1996. La Roumanie avait renon-

cé, à cette occasion, à toute revendication sur la Bucovine du nord.

La situation de la Roumanie et de la République moldave présente une situation paradoxale et, au moment où le pays commémore l'anniversaire de la création de la « Grande Roumanie », l'historien ne peut s'empêcher d'établir un certain parallélisme entre la situation des Roumains de Transylvanie qui voulaient leur rattachement à la Roumanie – la grande union –, d'une part, et celle des Moldaves roumanophones qui veulent leur union à la Roumanie, alors que les Moldaves non roumanophones ne veulent pas entendre parler de ce rattachement.

Quelle que soit l'étiquette que certains voudront coller sur la réalité de ce qui se passe actuellement – « grandisme », « rattachisme », « nationalisme », – la situation est bien celle de populations qui, de part et d'autre de la frontière, partagent un passé, une langue et une culture commune, et veulent renforcer les contacts et une collaboration plus soutenue. Jusqu'où ira cette relation de bon voisinage affirmée et comment se manifestera-t-elle ? La Roumanie peut-elle éviter de donner d'elle une image irrédentiste, après son autorisation de donner des passeports roumains aux Moldaves de République de Moldavie ?

En effet, depuis la loi roumaine de 1991 sur la citoyenneté et la modification de 2009, tout ressortissant étranger est autorisé à demander la nationalité roumaine, si au moins un grand-parent est né en Roumanie ou est devenu citoyen roumain entre avril 1918 et juin 1940. Cela fait directement référence à la « Grande Roumanie » de l'entre-deux-guerres, qui englobait alors la Bessarabie et la Transnistrie (tout comme la Bucovine du nord, aujourd'hui en Ukraine). Rien qu'en août et septembre 2006, lorsque l'adhésion de la Roumanie à l'Union européenne fut annoncée pour le 1er janvier 2007, plus de 100 000 citoyens de la République moldave, y compris non-roumanophones, ont demandé la nationalité roumaine.



Carte 14 - Litiges territoriaux entre la Roumanie et l'Ukraine: insulaire, sur le bras septentrional du delta du Danube, et maritime, sur la mer Noire



Carte 15 - Divisions administratives actuelles de la Roumanie et de la Moldavie

En liséré rouge, la partie contrôlée par les russophones, qui forme la République moldave auto-proclamée du Dniestr

Si l'Histoire n'est pas encore écrite, le géographe peut prendre le relais, par contre, et constater que des majorités ne ressortent pas clairement dans les sondages effectués, des deux côtés de la frontière, les proportions pouvant fort varier d'une période à l'autre et d'un pays à l'autre, en fonction des fluctuations de la politique politicienne dans chacun des pays.

La terminologie utilisée n'est pas la même non plus de part et d'autre de la frontière, en lien avec le vécu du passé récent ressenti par les populations. Côté moldave, les partisans d'un rapprochement plus marqué – le mouvement unioniste – utilisent le terme de *réunification*, puisqu'une première République démocratique moldave s'était déjà unie à la Roumanie le 9 avril 1918. Côté roumain, contrairement aux nationalistes qui revendiquent le retour à la Roumanie de tous les territoires perdus en 1940, les unionistes veulent promouvoir une *union* par des voies pacifiques et démocratiques. Tous ne désirent d'ailleurs pas nécessairement une union territoriale des deux Etats, mais surtout une réunification culturelle.

Selon les différentes propositions des mouvements unionistes, il existe actuellement 5 variantes d'une union possible :

- une unification politique de la Moldavie et de la Roumanie, en fusionnant en un seul Etat les frontières actuelles *de jure*, ce qui implique la reprise par le nouvel Etat du conflit avec la Transnistrie (et ses liens avec la Russie). Sans entrer dans les détails, il est significatif que plus de 100 groupements de la société civile et d'associations civiques ont signé, en août 2016, une « Alianța pentru Centenar » (Alliance pour le Centenaire), qui suppose des actions des deux côtés de la frontière ;

- une unification politique de la Moldavie et de la Roumanie, en fusionnant en un seul Etat les frontières actuelles *de facto*, ce qui implique la renonciation par le nouvel Etat du territoire contrôlé par l'Etat autoproclamé de Transnistrie (qui pourra

ensuite choisir entre l'indépendance, l'adhésion à l'Ukraine ou l'annexion à la Russie). Cette version est appelée le « Plan Belkovski » (cf. carte 16) ;

- une unification politique de la Moldavie et de la Roumanie en les fusionnant en un seul Etat, dans les frontières établies par un traité international, après un échange territorial avec l'Ukraine sur la base du maintien de la superficie réelle de l'Ukraine (ce qui implique une équivalence entre les surfaces de changement affectées : les territoires sur la rive gauche du Dniestr lui seraient donnés en échange de la zone de Reni, les bandes de terrain de Budjak/Bugeac situées au sud ou à l'est du chemin de fer Reni-Tighina et les îles du Danube, Maican et Limba, sur le bras de Chilia). Cette version a été appelé « le plan Andronic-Dungaci-Filat » ;

- une unification politique de la Moldavie et de la Roumanie en une fédération de deux Etats où chacun garderait sa souveraineté (communauté économique, monétaire, douanière et militaire). Cette version est inspirée par l'idée de « une nation, deux Etats » de Mircea Snegur ;

- une union exclusivement culturelle (ni politique, ni territoriale), dans laquelle les deux pays seraient maintenus dans les frontières et leurs alliances actuelles, mais où la population roumaine en Moldavie serait constitutionnellement reconnue, sans être obligée d'être considérée comme « minorité » dans son propre pays, comme c'est le cas de ceux qui se déclarent « Roumains » dans le système actuel.

Au point de vue territorial, ces différentes variantes comportent deux situations différentes : en cas de collaboration étroite mais de maintien de deux Etats séparés, il n'y aurait pas de changement par rapport au tissu administratif existant : 41 *județ* du côté roumain, 41 *raion* du côté moldave (cf. carte 15). En cas d'élargissement, d'extension du pays, une possibilité de restructuration administrative a déjà été imaginée et cartographiée, en tenant compte de la situation posée par la Transnistrie et la région autonome de la Gagaouzie (cf. carte 16). Un simple survol des deux cartes laisse voir que, dans ce cas de figure, les *raion* moldaves seraient regroupés pour former des *județ* plus grands, de superficie comparable à ceux existant en Roumanie, et que ceux qui longent la frontière seraient regroupés et rattachés à des *județ* roumains limitrophes.

Mais ceci est la projection dans le futur d'une possibilité de réorganisation administrative, pour autant que les deux Etats marquent leur accord pour aller dans le sens d'une union, et déterminent la variante choisie. Cette vue prospective doit

aussi tenir compte de la situation géopolitique régionale et d'un futur pour la Transnistrie qui soit aussi accepté par la Russie.

Sans parler du cas de la Gagaouzie, qui poserait un autre problème d'ordre constitutionnel et juridique interne à la Roumanie. Si la Moldavie décidait de s'unir à la Roumanie, la Gagaouzie, une « unité territoriale autonome » de la Moldavie – avec trois langues officielles : le roumain, le gagaouze et le russe –, aurait le droit à l'autodétermination. Cela est encore compliqué par le fait que, si l'autonomie de la Gagaouzie est garantie par la Constitution moldave et réglementée par la loi gagaouze de 1994, les lois roumaines interdisent l'autonomie territoriale fondée sur une ethnie et toute langue officielle autre que le roumain, craignant le séparatisme hongrois (les langues minoritaires peuvent être « reconnues » dans certains domaines, avoir un usage limité dans les affaires officielles). Dans une telle situation, la région de Gagaouzie ferait très probablement sécession de la Moldavie et un Etat gagaouze indépendant, souverain serait formé, mais favorable à la Russie, tout comme la Transnistrie.



Carte 16 - Projet d'organisation administrative d'un éventuel Etat issu de l'union de la Roumanie et de la Moldavie

Restructuration présentée dans le « Plan Belkovski », sans la majeure partie de la République moldave du Dniestr, et avec une autonomie pour Chișinău et la Gagaouzie

https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/c/c7/Unirea_ideală.png

Ces différents éléments montrent que l'évolution de la « Grande Roumanie » n'est peut-être pas terminée. Mais modifier des frontières internationales en temps de paix n'est pas une sinécure, si on ne veut pas provoquer une série de réactions en chaîne, suite à la destruction des derniers vestiges de l'Union soviétique. Le futur nous dira quelle sera la suite des variations territoriales – éventuelles – de la Roumanie.

Hubert ROSSEL

Bibliographie sélective

CASTELLAN Georges, *Histoire des Balkans (XIVe - XXe siècle)*, Fayard, Paris, 1999 (1re : 1991).

CATTARUZZA Amaël, SINTES Pierre, *Atlas géopolitique des Balkans. Un autre visage de l'Europe*, « Atlas/Monde », Editions Autrement, Paris, 2016 (1re : 2012).

CRAMPTON Richard & Ben, *Atlas of Eastern Europe in the Twentieth Century*, Routledge, London & New York, 2002.

DURANDIN Catherine, *Histoire des Roumains*, Fayard, Paris, 1995.

FOUCHER Michel (dir.), *Fragments d'Europe. Atlas de l'Europe médiane et orientale*, Fayard, Paris, 1998 (1re : 1993).

FOUCHER Michel, *Fronts et frontières. Un tour du monde géopolitique*, Fayard, Paris, 1991.

Grande Roumanie historique, https://fr.wikipedia.org/wiki/Grande_Roumanie_historique

Greater Romania, https://en.wikipedia.org/wiki/Greater_Romania

HUPCHICK Denis P. & COX Harold, *The Palgrave Concise Historical Atlas of Eastern Europe*, Palgrave, New-York, 1901.

MAGOCȘI Paul Robert, *Historical Atlas of Central Europe*, University of Washington Press, Seattle, 2002.

Mouvement unioniste en Moldavie et Roumanie, https://fr.wikipedia.org/wiki/Mouvement_unioniste_en_Moldavie_et_Roumanie

România Mare, https://ro.wikipedia.org/wiki/Rom%C3%A2nia_Mare

SELLIER André & SELLIER Jean, *Atlas des peuples d'Europe centrale*, La Découverte, Paris, 2014 (1re : 1991).

THE TIMES, *Atlas of European History*, Times Books, Harper Collins Publishers, London, 1994.

TISSIER Yves, *Dictionnaire de l'Europe. Etats d'hier et d'aujourd'hui de 1789 à nos jours*, Vuibert, Paris, 2008

Unification of Romania and Moldova, https://en.wikipedia.org/wiki/Unification_of_Romania_and_Moldova

Unirea Republicii Moldova cu România, https://ro.wikipedia.org/wiki/Unirea_Republicii_Moldova_cu_Rom%C3%A2nia

WEIBEL Ernest, *Histoire et géopolitique de l'Europe centrale. De l'Antiquité à l'Union européenne*, collection « Référence Géopolitique », Ellipses, Paris, 2004.

WEIBEL Ernest, *Histoire et géopolitique des Balkans de 1800 à nos jours*, collection « L'Orient politique », Ellipses, Paris, 2002.

Les cartes utilisées, à l'exception des celles tirées d'ouvrages édités et dont les références figurent juste en-dessous, sont reprises sur Internet et font partie du domaine public ; les liens mentionnés permettent de les retrouver – ainsi que les articles d'où elles sont extraites – et de les remettre dans leurs contextes.

Projet « pompiers »

Une action hors du commun : un camion pour le village de Saraiu

Dans le cadre du partenariat de collaboration du projet « pompiers » coordonné par OVR-CH, il nous arrive régulièrement de soutenir des actions qui ne sont pas de notre ressort direct. Nous donnons des renseignements d'ordre administratif, échangeons des expériences, voire fournissons du matériel complémentaire. C'est ce qui s'est passé avec le *Rotary Club Chablais*, qui a acheminé un camion pour la commune de Saraiu (CT). Nous leur cédon d'autant plus volontiers nos colonnes pour relater leur expérience – le titre de l'article est leur choix – que Christophe Praz et Pascal Praz, membres du Comité de pilotage du projet, ont participé à la conférence de presse/fête de départ dans le Chablais, la veille de leur départ.

La Rédaction

Par manque de moyens financiers, la plupart des petites communes de Roumanie ne possèdent pas de véhicules du feu. Dans certaines régions, telle le delta du Danube, ce n'est pas tant les incendies qui causent le plus de dégâts, mais bien plus les inondations. Notre club a été sensible à ce problème et a décidé de tout mettre en œuvre pour leur venir en aide, dans la mesure de ses moyens.

En 2009 déjà, une délégation du RC Chablais.ch s'était rendue dans le petit village d'Oltina, en Roumanie, pour y acheminer un camion de pompier gracieusement offert par la Commune de Martigny. Cette action a été menée conjointement avec le club *Rotary* roumain de Constanța.

Désireux de reconduire cette opération, le club s'est mis en quête d'un camion tonne-pompe en été 2017 et, après quelques démarches auprès de différentes institutions, l'ECA lui a

répondu positivement. Devant remplacer l'un de ses véhicules, l'établissement a remis les clés de l'ancien camion au Rotary Club Chablais.ch qui s'est chargé des petites réparations et retouches cosmétiques, ainsi que des démarches administratives avec la Roumanie. L'ECA a également mis à disposition du matériel technique tels que les tuyaux, les raccords, ainsi que certains équipements spécifiques.

L'OVR nous a également donné un coup de main : tous les vêtements pour les pompiers, y compris les bottes, ont été offerts du stock ; nous transmettons nos remerciements chaleureux à M. Pascal Praz, président de l'OVR, pour cette aide précieuse.

C'est le 25 mai 2018, à 5h00 du matin, que le camion est parti d'Aigle. Conduit par un membre du club, ainsi qu'un pompier de l'entreprise CIMO, le camion était accompagné



Rotary Club Chablais



Hubert Rossel

Le camion dans son hangar tout neuf à Saraiu Saraiu est le 3e lieu où des actions ont été concrétisées dans le județ de Constanța



Rotary Club Chablais

Le RC Chablais et quelques invités posant fièrement devant le camion de pompier lors de la conférence de presse à St-Triphon

d'un camping-car pour effectuer les 2 300 km de route, traversant l'Allemagne, l'Autriche, la Hongrie et la Roumanie. Après 4 jours et demi, le convoi est arrivé à destination, où deux autres pompiers volontaires de l'entreprise Cimo, à Monthey, ont assuré l'instruction sur place.

Forte de 14 membres, la délégation du RC Chablais.ch a été accueillie en grandes pompes par les autorités roumaines à l'occasion d'une journée festive.



Rotary Club Chablais

Le RC Chablais avec les membres du Rotary club Cetatea Tomis Constanța

La valeur du camion qui a été remis au village de Saraiu avoisine la somme de CHF 300 000.-. Pour le club, l'investissement, hormis les nombreuses heures de préparations, a été de l'ordre de CHF 8 000.-.

Cette expédition extraordinaire laissera des souvenirs impérissables.

Federico ANDREANI
Rotary Club Chablais

*** **



Oui, c'est bien sous cette forme que la page du site Internet de l'association apparaîtra quand vous irez sur l'onglet « Partage / Membres » et que vous cliquerez sur « Rapports d'activités » !

Pourquoi ne pas partager vos expériences et faire profiter les autres membres de vos découvertes au contact de vos partenaires ? Certains le font déjà régulièrement. Pourquoi pas vous ? (www.ovr-suisse.ch)

de Roumanie - Nouvelles de Roumanie - Nouvelles de Roumanie – Nouvelles

Nous ne voudrions pas commencer cette revue de presse sans donner un relief tout particulier à la « résistante » Doina Cornea, décédée au moment où nous bouclions l'édition précédente de notre revue. Nous ne sommes pas seulement touchés par son décès, mais nous sommes particulièrement concernés, car Doina Cornea a été indirectement à la base de la création du mouvement Opération Villages Roumains. Nous avons mis en évidence les principales étapes de sa vie, l'année passée, lors de la présentation de son livre *Liberté?* (Le Réseau, N° 58, pp. 15-16). Elles pourraient se résumer à un combat pour une quête inlassable vers une société plus juste, plus transparente, plus éthique, plus exigeante de vérité.

L'autre sujet abordé dans cette rubrique – la longue saga des pressions faites sur le président Klaus Iohannis pour limoger la cheffe du parquet anti-corruption Codruța Kovesi, parallèlement à la modification du Code de procédure pénale pour essayer d'y échapper – montre à souhait qu'il y a encore du chemin à parcourir pour y arriver...

La Rédaction

Décès de Doina Cornea

Roumanie: décès de Doina Cornea, figure de la résistance anticommuniste

Doina Cornea, figure emblématique de la résistance au dictateur communiste roumain Nicolae Ceaușescu, est décédée vendredi [4 mai, ndr] à l'âge de 88 ans à son domicile de Cluj (nord-ouest), a annoncé son fils, cité par les médias.

Ecrivaine et professeur de français, Mme Cornea s'était fait connaître entre 1982 et 1989 pour une trentaine de lettres envoyées à la Radio Free Europe dans lesquelles elle dénonçait les abus du régime totalitaire.

Ce courage lui valut d'être destituée de l'université de Cluj et soumise à des enquêtes et des interrogatoires musclés menés par la redoutable Securitate, la police politique communiste.

"Je me suis efforcée de vivre comme si la peur n'existait pas, même si je l'ai ressentie. Nous devons demeurer libres et ne pas devenir les esclaves de la peur", confiait-elle dans une interview.

Malgré les menaces et les violences physiques dont elle fut victime, en novembre 1987 elle diffusa des tracts de solidarité avec les travailleurs de Brașov qui s'étaient révoltés.

Arrêtée aux côtés de son fils, elle passa plusieurs semaines en prison, avant d'être assignée à résidence.

En décembre 1989, elle prit part au soulèvement qui aboutit à la chute de Nicolae Ceaușescu. A Cluj comme à Bucarest, les dizaines de milliers de manifestants avaient alors scandé son nom, en hommage à son courage.

Dans les années 1990, elle s'était opposée au régime "néo-communiste" du nouvel homme fort du pays Ion Iliescu, ancien ministre de Ceaușescu.

Personnalité discrète, elle s'était graduellement retirée de la vie publique.

En 2009, près de 20 ans après la chute du régime communiste, elle fut décorée des insignes de Commandeur de la légion d'honneur par la France.

Paris avait alors évoqué le "vie exemplaire" et le "parcours admirable de simplicité, de courage et de détermination" de Mme Cornea. (Andrei ILIESCU, L'Express, Paris, 4 mai 2018)

*** *** ***

Doina Cornea, l'égérie d'une Roumanie libre n'est plus

Dans les années 1980, l'universitaire professeur de français s'oppose au régime communiste de Ceaușescu et devient le visage de la révolution de 1989.

Doina Cornea y tenait beaucoup : son combat n'était pas politique, elle n'était pas une dissidente. Elle se définissait comme une opposante menant un combat moral. Doina Cornea, la figure emblématique de la résistance au dictateur communiste roumain Nicolae Ceaușescu, est décédée vendredi 4 mai à l'âge de 88 ans à son domicile de Cluj, dans la région roumaine de Transylvanie.

Si depuis longtemps elle vivait à l'écart de la vie publique, son nom est resté attaché à la chute du régime Ceaușescu en 1989. « On ne pouvait pas l'oublier, c'était si rare les personnes qui protestaient avant 1989 », témoigne l'écrivain et sociolinguiste roumain Nicolas Trifon.

C'est à l'occasion d'un bref séjour à Strasbourg que l'universitaire professeur de français découvre que l'air est plus libre en France et que la répression qui sévit dans la Roumanie tenue d'une main de fer par Ceaușescu n'est pas inéluctable. Elle décide alors de s'exprimer.

Plusieurs lettres ouvertes à Ceaușescu

En 1982 elle écrit une première lettre ouverte au dictateur qui est lue à l'antenne de la Radio Free Europe, radio financée par les États-Unis et basée à Berlin. Plus d'une trentaine de lettres suivront. En 2001, *La Croix* l'avait rencontrée chez elle. Elle racontait alors comment elle glissait chaque lettre dans un livre emprunté à la bibliothèque de l'université de Cluj et qu'elle le confiait à un Français qui y travaillait. A chaque fois qu'elle rapportait le livre avec sa missive, « je prenais soin de dire devant témoins à quel point le livre m'avait été utile pour approfondir ma connaissance de la pensée communiste ». Elle traite de tous les sujets, de droits humains, de pluralisme, d'éducation, etc. Elle écrit ainsi une lettre « à ceux qui n'ont pas renoncé à penser ». Une autre qui s'insurge « contre le plan de systématisation des villages » quand le dictateur entend raser les villages et construire des villes nouvelles.

Elle se place résolument du côté des opprimés du communisme. Elle soutient les ouvriers en grève en 1987, ce qui lui vaut ainsi qu'à son fils quelques semaines en prison, comme la petite église gréco-catholique dont elle est membre et qui compte moins de 300 000 personnes dans un pays de 20 millions d'habitants.

Mais très tôt, les foudres du régime s'abattent sur elle. L'enseignante est radiée de l'université en 1983. Elle est battue plus d'une fois, elle subit des interrogatoires. Elle est durement contrainte à l'isolement à son domicile sans pouvoir mettre un pied dehors.

« Pourquoi vous intéressez-vous à moi ? »

Mais elle s'estimait chanceuse. « *Pourquoi vous intéressez-vous à moi ?* » demandait-elle à deux médecins de l'ONG Médecins du monde venus la voir début 1989, avant que la Roumanie ne s'embrase. « *Il y a bien d'autres opposants dont il faut s'occuper, nous sommes sans nouvelles d'eux. Vous savez, dans ce pays, les opposants disparaissent* ».

Lors du soulèvement en 1989, quand le rideau de fer s'effondre, les manifestants scandent naturellement son nom.

Elle accepte de participer à la transition politique, fin 1989, mais elle démissionne un mois plus tard, ne voulant pas être instrumentalisée par un pouvoir confisqué par les anciens dirigeants communistes.

Elle continuera à publier de nombreux articles et à s'opposer au régime « néo-communiste » d'Ion Iliescu, qui s'impose comme président jusqu'en 1996 (et à nouveau de 2000 à 2004), mais qui se trouve aujourd'hui poursuivi pour crimes contre l'humanité. Sa fille, elle aussi, participait à l'opposition, depuis la France.

Doina Cornea reste surtout une figure morale au « *parcours admirable de simplicité, de courage et de détermination* » qui lui valut d'être décorée, entre autres récompenses, des insignes de Commandeur de la légion d'honneur par la France en 2009. (Marie VERNIER, *La Croix*, Paris, 4 mai 2018)

*** *** ***

Doina Cornea a été enterrée au Cimetière Central de Cluj-Napoca, avec les honneurs militaires

Des centaines de personnes ont assisté lundi aux funérailles de la dissidente anticommuniste Doina Cornea, tenues dans le foyer de la Maison des étudiants, à côté du siège de l'Université Babes-Bolyai de Cluj-Napoca, où elle a enseigné des années.

Plus de 400 personnes, parmi lesquelles l'ancien président de la Roumanie Emil Constantinescu et la poétesse Ana Blandiana, ont assisté à l'événement. « *La vie et surtout la postérité de Doina Cornea, doivent être vues à l'échelle de l'histoire nationale. De même, la façon dont elle a transformé sa vie en destin fait d'elle un modèle moral dont notre société a besoin. L'histoire récente de la Roumanie, depuis près de 30 ans, est une collection de contre-vérités, de manipulations et de mensonges ; la société roumaine est dans une dérive morale presque totale, favorisant les fausses valeurs et rejetant les vraies valeurs* », a déclaré l'ancien président Emil Constantinescu.

Le cercueil du corps inanimé de Doina Cornea a été déposé lundi matin au Foyer du Collège académique (Maison des étudiants). Le rez-de-chaussée du Foyer était couvert de fleurs apportées par ceux qui voulaient l'accompagner dans son dernier voyage, y compris des couronnes confectionnées et envoyées par la Présidence de la Roumanie, le gouvernement roumain ou des institutions publiques. Le catafalque sur lequel reposait le cercueil a été gardé pendant tout le service par quatre hommes de la 4e Division d'Infanterie "Gemina". Le service religieux a été présidé par l'évêque gréco-catholique de l'éparchie de Cluj-Gherla, le Révérend Florentin Crihălmeanu, accompagné d'un groupe de prêtres.

Après le service, le cortège funèbre a accompagné le cercueil de Doina Cornea au Cimetière Central de Cluj-Napoca, où l'ensevelissement a eu lieu vers 15 heures avec les honneurs militaires.

Au moment de l'enterrement, trois salves ont été tirées par les militaires de la 4e Division d'Infanterie "Gemina". (Adrian LOGHIN, *Dejeanul.ro*, 7 mai 2018) [Original en roumain; traduction: Hubert Rossel]

Justice et corruption

Le président contraint de révoquer la procureure anti-corruption

En Roumanie, la Cour constitutionnelle a décidé que le président de la République, Klaus Iohannis, devait satisfaire la demande du parquet anti-corruption, Laura Codruta Kövesi. Il s'agit de l'épisode le plus aigu de la lutte que mène la majorité parlementaire de centre-gauche contre l'indépendance de la justice roumaine.

La décision de la Cour constitutionnelle roumaine risque d'avoir des conséquences très graves, non seulement en affaiblissant la lutte anti-corruption, mais aussi en portant un coup dur à l'indépendance de la Justice.

En obligeant le président de la République à accepter la demande du ministre de la Justice et à limoger la cheffe du parquet anti-corruption Laura Kövesi, malgré un avis négatif du Conseil supérieur de la magistrature, la Cour pousse aussi vers un changement de forme de gouvernement, d'une République semi-présidentielle vers une République parlementaire. D'ailleurs le président du Sénat roumain s'en est félicité. Et pour cause, le président de la Chambre des députés et lui-même ont des procès instruits par le parquet anti-corruption.

L'ancien Premier ministre roumain et ancien commissaire européen Dacian Ciolos, qui jouit de beaucoup de crédibilité au sein des institutions européennes, déplore le fait que la Cour constitutionnelle soit en train de perdre son rôle de gardien de la Constitution et prend fait et cause pour le parti social-démocrate, actuellement au pouvoir.

D'ailleurs le président de la Cour a été membre du parti social-démocrate. Il a effectué deux mandats de député et a été président de la Chambre des députés, au moment où Adrian Nastase était Premier ministre, avant d'être condamné par la suite pour des faits de corruption. (www.rfi.fr, Paris, 31 mai 2018)

*** *** ***

La cheffe de l'anti-corruption menacée

Le sort de la cheffe du parquet anti-corruption roumain, Laura Codruta Kovesi, se joue actuellement. Le président Klaus Iohannis va-t-il révoquer celle qui incarne la lutte contre la corruption dans le pays ? Il serait personnellement opposé à une révocation de Laura Codruta Kovesi mais la Cour constitutionnelle peut l'y obliger.

Le président de centre-droit Klaus Iohannis a toujours soutenu Laura Codruta Kovesi malgré la pression du gouvernement social-démocrate au pouvoir depuis un an et demi. Nommée en 2013 par l'ancien président Traian Basescu, puis confirmée par Klaus Iohannis en 2016, la cheffe de la Direction nationale anticorruption, la DNA, est également soutenue par la communauté internationale et par Bruxelles. Véritable symbole de la lutte contre la corruption en Roumanie, elle dispose d'un bilan très positif. Elle a fait condamner de nombreux élus ces

dernières années, s'attirant au passage les foudres de la majorité sociale-démocrate conduite par Liviu Dragnea. Mais l'étau se resserre autour de la cheffe de la DNA. La Cour constitutionnelle a appelé fin mai le président à lever le veto qu'il a mis à sa révocation. « *Pour la plus haute cour du pays* », le chef de l'Etat, « *n'a pas de pouvoir discrétionnaire* » dans ce domaine et doit par conséquent « *émettre le décret de révocation* », comme l'exige le ministère de la Justice.

Une victoire pour le gouvernement social-démocrate

Plus que ça, c'est à n'en pas douter un véritable tournant. Jusqu'à présent, le président Iohannis s'abritait derrière le soutien du Conseil supérieur de la magistrature. Mais ce n'était là qu'un avis consultatif et la décision de la Cour constitutionnelle l'accule plus que jamais. Depuis, il a fait plusieurs sorties officielles, au cours desquelles il a consciencieusement évité le sujet.

C'est une lutte à fleuret à peine mouchetée que se mènent la procureure en chef et le parti social-démocrate : la procédure a été lancée en février. Et pour cause, elle accuse depuis plusieurs mois le gouvernement de porter atteinte à l'indépendance du parquet. Rien que pour l'année 2017, les procureurs de la DNA ont traité plus de 3 800 dossiers et placé sous séquestre des biens d'une valeur supérieure à 200 millions d'euros. Environ 1 000 inculpés ont été traduits en justice grâce à son action, un tiers d'entre eux ayant des hautes fonctions, dont trois ministres, cinq députés, un sénateur et deux secrétaires d'Etat.

Les citoyens favorables au maintien de la cheffe de la DNA

Depuis l'annonce de la Cour constitutionnelle, plusieurs manifestations pour la soutenir ont eu lieu à Bucarest et en province. La procédure de révocation de Laura Codruta Kovesi marque en réalité l'apogée des tensions entre le gouvernement et le pouvoir judiciaire, tensions entretenues par l'intention de l'exécutif de modifier les lois de la Justice. Les gens qui ont manifesté en faveur d'une justice indépendante durant l'hiver 2017 ont conscience que se joue là peut-être l'avenir de leur pays. Mais, de l'autre côté, le parti social-démocrate, le PSD, passe lui aussi à l'attaque. Samedi [9 juin, ndr], il a voulu marquer le coup dans la capitale Bucarest, d'ordinaire théâtre des manifestations anti-gouvernement. Venus des quatre coins du pays dans des bus affrétés par le Parti, plus de 100 000 personnes ont manifesté contre ce que le leader PSD, Liviu Dragnea appelle les « *abus de la justice* ». Ce dernier a parlé de pouvoir judiciaire « *excessif* », lui qui a été condamné en 2016 à deux ans de prison avec sursis pour fraude électorale et est aussi dans l'attente d'un verdict dans un autre procès. (Benjamin RIBOUT, www.rfi.fr, Paris, 11 juin 2018)

*** *** ***

JUSTICE - Iohannis critique les réformes du code de procédure pénale

Le parti social-démocrate (PSD) ne cherche pas seulement à amputer les pouvoirs du président, il tente aussi de réduire les pouvoirs de la justice, ce qui est très grave, a déclaré le président Klaus Iohannis ce mardi 19 juin à propos de la nouvelle procédure pénale votée lundi dernier par la Chambre des Députés.

"Nous assistons maintenant à quelque chose qui n'a pas été vu récemment: la majorité du PSD vote des lois pour favoriser son patron, vote des lois dédiées à Dragnea, ce qui est inadmissible", a déclaré Iohannis, cité par News.ro.

"En lisant ces changements apportés au code de procédure pénale, nous voyons que beaucoup sont ciblés alors que d'autres sont

clairement faits pour stopper les enquêtes des procureurs", a-t-il ajouté, affirmant qu'il utiliserait tous ses pouvoirs constitutionnels pour demander une nette amélioration de cette loi.

La Chambre des Députés a voté ce 18 juin une série de modifications au code de procédure pénale, qui limitent considérablement les pouvoirs des procureurs.

Le nouveau code limite surtout le recours à l'arrestation préventive et au contrôle judiciaire, obligeant même les procureurs à détruire les preuves obtenues par des moyens illégaux, et limite à seulement six mois la période pendant laquelle les personnes qui obtiennent des informations sur un accord illégal peuvent déposer une dénonciation. Aussi, si les procureurs ne peuvent pas envoyer une personne devant un tribunal dans l'année, l'affaire est automatiquement close.

Conformément à une autre modification, les inculpés qui font des dénonciations seront récompensés par des réductions de peines uniquement si leurs dépositions sont enregistrées dans un délai d'une année depuis la date des faits.

Le nouveau code permet également aux accusés ayant fait l'objet d'une condamnation définitive de demander une révision de leur peine si le juge qui a pris la décision n'a pas encore signé la motivation de cette décision.

Cette disposition permettrait également au leader du PSD, Liviu Dragnea, de demander une révision de sa condamnation à deux ans pour fraude électorale lors du référendum de 2012 qui visait à suspendre le président Traian Basescu.

Raluca Pruna, ancien ministre de la Justice du gouvernement technocrate dirigé par Dacian Ciolos, a déclaré que la Roumanie deviendrait assurément un "paradis des criminels" en raison des changements apportés au code pénal et au code de procédure pénale.

Plusieurs milliers de personnes ont protesté mardi dans la soirée à Bucarest, Sibiu, Cluj et à Iasi contre le gouvernement de la coalition PSD - ALDE, mécontents des modifications au code de procédure pénale. Plusieurs incidents ont eu lieu à Bucarest où des affrontements entre des manifestants et des gendarmes ont eu lieu, plusieurs personnes ayant été interpellées par les forces de l'ordre. (Grégory Rateau, *Le Petit Journal*, Bucarest, 21 juin 2018)

*** *** ***

Le président roumain dénonce les changements du Code pénal

Les modifications du Code pénal qui ont été votées par le Parlement le mercredi 4 juillet sont, dans une large mesure, « inutiles, voire toxiques ou préjudiciables », a déclaré le président Klaus Iohannis.

Il a également décidé de demander à la Cour constitutionnelle de statuer sur ces changements, ainsi que sur les amendements apportés au Code de procédure pénale, qui a été également adopté par le vote du Parlement récemment.

Les partis d'opposition ont également déclaré qu'ils contesteraient le nouveau code pénal devant la Cour constitutionnelle. La Chambre des Députés a adopté les amendements au Code pénal mercredi, un jour après leur adoption au Sénat, et seulement deux jours après leur adoption par la commission parlementaire spéciale chargée de modifier les lois de la justice.

Le président Iohannis a fait une déclaration à la presse peu de temps après le vote à la Chambre des députés, et a déclaré qu'il considérait cet événement comme « scandaleux ». "C'est tout simplement inacceptable comment le PSD (le Parti Social-Démocrate) a transformé les

procédures parlementaires et la façon dont les choses se passent aujourd'hui au Parlement. Ce qui se passe ces jours-ci est une dictature de la majorité et c'est profondément dommageable pour la démocratie", a déclaré le président.

Il a noté que le parti au pouvoir a adopté le nouveau code pénal à travers le Parlement en un "temps record" avec "un débat simulé à la Chambre des députés". "Le PSD a rapidement réussi à détruire la dignité de l'acte législatif. Il a rapidement réussi à transformer les débats au Parlement en un débat sans transparence, avec un résultat prévisible", a ajouté Iohannis. Il a également déclaré qu'il ferait une présentation plus longue du contenu du nouveau Code pénal lorsqu'il le contestera devant la Cour constitutionnelle. "Les amendements apportés sont dans une large mesure inutiles, voire toxiques ou nuisibles, et j'ai l'intention d'utiliser tous les instruments constitutionnels pour contester ces deux lois, le Code pénal et le Code de procédure pénale", a conclu le président.

Le nouveau Code pénal qui a été voté par le Parlement en seulement deux jours comprend plusieurs dispositions controversées, notamment une nouvelle définition de l'infraction de l'abus de service, qui restreint la portée de l'infraction et conduira à la clôture de certaines affaires de corruption très médiatisées. Les changements ont été votés par la Chambre des députés avec 167 votes pour, deux de plus donc que les 165 votes nécessaires. (Grégory Rateau, *Le Petit Journal*, Bucarest, 5 juillet 2018)

*** *** ***

Sous les critiques, le Parlement roumain réforme le Code pénal

La majorité sociale-démocrate a réussi à renforcer sa mainmise sur le pouvoir judiciaire en adoptant jeudi 5 juillet un nouveau Code pénal qui suscite de nombreuses critiques.

A Bucarest, la majorité sociale-démocrate, héritière de l'ancien parti communiste, n'a pas hésité à convoquer une session extraordinaire du Parlement afin de modifier, mercredi 3 juillet, le Code pénal, une de ses volontés les plus chères depuis son retour aux manettes du pays lors des élections législatives de décembre 2016.

Dès janvier 2017, le gouvernement avait tenté d'autoriser les délits de corruption inférieurs à 44 000 €, mais la pression de la rue l'avait fait céder, sans abandonner complètement son projet.

Adopté par 167 voix pour et 97 contre, le nouveau texte dépénalise partiellement l'abus de pouvoir. Celui-ci ne sera puni que si un fonctionnaire obtient un « *avantage indu pour lui-même ou pour un membre proche de sa famille* », et non plus pour un tiers ou une entité, comme l'exige la Convention des Nations unies contre la corruption. « *Ainsi, tout fonctionnaire peut conclure un contrat avec un collègue de parti ou un ami pour acheter un stylo à un million d'euros, en toute impunité* », s'indigne Mihai Polițeanu, co-fondateur de l'association Initiative Roumanie.

Permettre à des politiciens d'échapper à la justice

Pour ce Bucarestois venu manifester, dès le soir du vote avec plus de 3 000 personnes, le but de cette réforme est évident : « *Arrêter la lutte anticorruption et permettre aux politiciens parlementaires ou membres du gouvernement, qui sont poursuivis dans des affaires judiciaires, d'échapper à des peines de prison* ».

Liviu Dragnea, chef du parti social-démocrate et de la chambre des députés, est le premier concerné. Il a été condamné le mois dernier, à trois ans et demi de prison ferme en première instance dans une

affaire d'emplois fictifs, dont le bénéficiaire est son propre parti, le PSD.

L'homme pourrait profiter de l'entrée en vigueur du nouveau code, avant son jugement en appel. « *Avec ces changements, les procureurs vont fermer des milliers de dossiers et les juges devront acquitter des inculpés à la chaîne* », prévient Dragoș Călin, président de l'association du Forum des juges de Roumanie.

Des dangers pour la démocratie

D'autres changements inquiètent : la réduction de peines pour de nombreuses infractions, l'assouplissement des conditions pour obtenir une libération conditionnelle ou le laisser-faire en matière de blanchiment d'argent.

« *En Roumanie, on pourra détourner de l'argent public, et des fonds provenant de l'Union européenne sans que ces faits soient punis pénalement. Cette réforme renvoie le pays aux années 1990, quand la justice ne pouvait pas toucher aux politiciens, et l'exclut de facto du club des Etats avec une démocratie consolidée* », alerte Dragoș Călin. L'opposition a dénoncé la rapidité du vote et le rejet systématique d'amendements. Elle compte, comme le président, contester ce texte devant la Cour constitutionnelle. Toutefois, ce recours ne laisse pas grand espoir, vu les dernières décisions favorables au pouvoir en place, prises par l'institution.

Les avertissements de la Commission européenne

Fin mai, la Cour a sommé le président, de droite libérale, de révoquer le procureur en chef de la direction nationale anticorruption, comme le souhaitait le ministre de la justice. Klaus Iohannis doit se prononcer d'ici au 7 juillet.

Dans sa croisade contre l'indépendance de la justice, la majorité sociale-démocrate a aussi amendé, fin juin, le code de procédure pénale, afin de réduire le nombre de délits pour lesquels une personne peut être placée en détention provisoire.

Les avertissements de la Commission européenne et des pays occidentaux se multiplient exhortant les élus roumains à ne pas « *miner l'Etat de droit et la coopération judiciaire* », mais ils ne semblent pas intimider le pouvoir en place. (Aline FONTAINE, *La Croix*, Paris, 5 juillet 2018)

*** *** ***

Le président signe le décret de révocation de Laura Codruța Kövesi

Le président roumain Klaus Iohannis a signé le décret de révocation du chef de la Direction nationale anticorruption - **Laura Codruța Kövesi**, procureur général de la DNA, conformément à la décision de la Cour constitutionnelle (CCR), a annoncé la porte-parole de la présidence roumaine, Madalina Dobrovolschi.

"Dans un Etat de droit, les décisions de la Cour constitutionnelle doivent toutes être respectées. C'est précisément pour cette raison que les juges constitutionnels ont l'énorme responsabilité de veiller, en garantissant la suprématie de la Constitution, à son esprit, fondé sur les traditions démocratiques du peuple roumain et sur les idéaux de 1989", a déclaré Madalina Dobrovolschi.

"Cependant, les décisions de la Cour constitutionnelle doivent être respectées et appliquées non seulement par le Président de la Roumanie, mais aussi par la majorité politique, une majorité qui décide des changements législatifs ayant un impact majeur sur la primauté du droit". Elle a conclu sa déclaration en disant que le président Klaus Iohannis attire l'attention sur le fait que, quel que soit le nom du

procureur en chef de la Direction nationale anti-corruption, cette institution a l'obligation de poursuivre son activité professionnelle au plus haut niveau de performance.

En février de cette année, le ministre de la Justice Tudorel Toader a demandé le limogeage du procureur en chef de la DNA, Laura Codruța Kovesi, invoquant 20 actes intolérables et des faits liés à son activité à la tête de cette importante institution. Certains d'entre eux étaient basés sur les décisions de la Cour constitutionnelle sur les conflits entre la DNA, le Parlement et le gouvernement. D'autres étaient basés sur des reportages et des interviews que Kovesi a donnés aux médias locaux et internationaux. Tudorel Toader a déclaré que les déclarations de Madame Kovesi dans ces interviews ont endommagé l'image de la Roumanie à l'étranger.

La section des procureurs du Conseil Supérieur de la Magistrature a émis un avis négatif sur la demande du ministre de la Justice et le président Klaus Iohannis a annoncé plus tard qu'il ne révoquerait pas le chef de la DNA. Il a motivé sa décision en disant que les arguments du ministre de la Justice ne le convainquaient pas. Cependant, le ministre de la Justice a demandé à la Cour constitutionnelle de statuer sur la décision de Iohannis, invoquant un conflit constitutionnel entre la présidence et le gouvernement. La Cour a ensuite statué que le président doit signer le décret pour révoquer Kovesi.

La coalition au pouvoir devait prendre une décision aujourd'hui, le 9 juillet, pour décider si oui ou non ils allaient suspendre le président Klaus Iohannis. La raison principale de la suspension était le fait que le président a justement reporté la décision sur la révocation de Laura Codruța Kovesi à la tête de la DNA. (Grégory Rateau, *Le Petit Journal*, Bucarest, 9 juillet 2018)

*** *** ***

En Roumanie, la lutte anti-corruption frappée au cœur

La patronne de la lutte anti fraude, Laura Kovesi, vient d'être limogée. Au grand dam de Bruxelles.

Il a finalement eu sa tête. Le 9 juillet, le gouvernement de gauche roumain a obtenu le limogeage de la chef du parquet anticorruption (DNA), Laura Codruța Kovesi. L'épilogue d'un bras de fer qui durait depuis plusieurs mois. En février dernier, le parti social-démocrate (PSD) avait ouvert une procédure à l'encontre de cette magistrate de 45 ans, réputée incorruptible, tout en lançant parallèlement une bataille pour réformer -mettre au pas- l'institution judiciaire. Pour le gouvernement, Laura Codruța Kovesi aurait "enfreint la Constitution" et "nui à l'image" de la Roumanie à l'étranger, en accordant notamment des interviews à des journalistes étrangers... Surtout, cette femme intransigeante aura commis le "crime" de mener la vie dure aux politiciens roumains. Durant son premier mandat (2013 à 2016), Kovesi et ses

fins limiers ont en effet poursuivi plus de 3000 élus et fonctionnaires, dont deux ex-Premiers ministres du PSD. En 3 ans, la DNA a récupéré plusieurs centaines de millions d'euros détournés. Et la pression ne s'est pas relâchée...

L'une des personnalités préférées des Roumains

Devenue le symbole de la lutte contre la corruption, cette ancienne basketteuse, vice-championne d'Europe junior en 1989, a transformé la DNA en une institution redoutée par toute la classe politique. Au fil des ans, elle est même devenue l'une des personnalités les plus appréciées des Roumains. Des milliers de manifestants ont ainsi défilé cet hiver pour lui exprimer leur soutien, lorsqu'elle est devenue la cible du gouvernement.

Mais ce soutien populaire n'a pas suffi. Portée par le président de la Chambre des députés et l'homme fort du PSD, Liviu Dragnea, l'offensive anti-Kovesi a porté ses fruits. Son limogeage est un nouveau coup porté à l'indépendance de la justice. D'autant que le même Liviu Dragnea veut aller plus loin: "il faudra avoir une réforme en profondeur du DNA, afin de changer les mentalités."

Depuis son retour au pouvoir, le gouvernement social-démocrate s'est en effet engagé dans une vaste refonte de l'appareil judiciaire. Le code pénal a fait l'objet de dizaines d'amendements. "Désormais, les procureurs doivent prouver que les suspects ont commis des abus de pouvoir pour leur propre intérêt, précise Radu Magdin, analyste politique à Bucarest. La peine maximale est passée, pour ce délit, de 7 à 5 ans, et les coupables âgés de plus de 60 ans n'effectuent plus que le tiers de leur peine. Cette nouvelle législation va clairement compliquer la tâche des procureurs."

Un retour en arrière

Elle permet -surtout- de sauver le chef de la chambre des députés... Liviu Dragnea fait l'objet de deux condamnations : l'une pour fraude électorale, l'autre, actuellement en appel, pour abus de pouvoir. Incapable de contrôler les juges, le gouvernement a donc pris le problème en amont. Il s'est attaqué au système pénal !

Et tant pis si Bruxelles s'inquiète de ce "retour en arrière". Fin juin, une douzaine de pays occidentaux ont exhorté les élus roumains à rejeter ce vaste chambardement législatif, qui risque selon eux de "miner l'Etat de droit". Sans effet jusqu'à maintenant. "Pourquoi Jean-Claude Juncker, le président de la Commission européenne, ne tape-t-il pas du poing sur la table ? s'insurge une diplomate, à Bruxelles. La Roumanie s'éloigne des standards européens, alors qu'elle avait fait de réels efforts en matière de lutte contre la corruption, après son adhésion à l'UE, en 2004. C'est d'autant plus préoccupant que Bucarest va prendre la présidence de l'Europe en janvier prochain. En matière d'exemplarité, on a vu mieux..." (Charles HAQUET, *L'Express*, Paris, 10 juillet 2018)

*** *** ***



Le prochain numéro du Réseau paraîtra en décembre 2018. Nous vous invitons à remettre vos manuscrits pour le 15 novembre au plus tard. Merci !